Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 11 (1956-1959)

Heft: 2

Artikel: Ce mystérieux abbé Huber [première partie]

Autor: Brazier, Paul

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002577

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Portrait de l'Abbé Huber
par Quentin La Tour, vers 1736

(Genève, Musée d'Art et d'Histoire. Dépôt de la Fondation Gottfried Keller.)

CE MYSTÉRIEUX ABBÉ HUBER

(1re partie)

par

Paul BRAZIER

> Malgré les efforts de M. Maurice Tourneux, il faut renoncer, semble-t-il, à trouver des renseignements biographiques sur ce *mystérieux abbé Huber* de Genève, qui est encore si vivant pour nous grâce au pastel de La Tour à St.-Quentin; c'est un de ces hommes de second plan que l'on voit souvent agir au XVIIIe siècle et dont on a peine à saisir la véritable personnalité.
>
> G. CUCUEL, *M. de la Pouplinière et la musique de chambre du 18e siècle.*
>
> Paris, 1913.

Effectivement les érudits semblaient avoir renoncé à l'insaisissable personnage jusqu'à la publication, en 1927, dans *Genava*, de l'étude de M. Albert Rheinwald : *L'abbé Huber ou la psychologie d'une conversion*. Cet essai perspicace qui ne visait pas à la biographie critique tira néanmoins de l'ombre opaque et éclaira d'une vive clarté ce « mystérieux abbé » sur qui, longtemps, on n'eut qu'une seule donnée certaine : son origine genevoise, puisée dans le livre VII des *Confessions* de son illustre compatriote.

Or cette donnée elle-même pouvait n'être qu'une apparence, car Jean-Jacques Huber aurait dû naître à Lyon, où habitaient ses parents. Mais, la privation d'état civil en France pour les « religionnaires », d'une part, et le réel avantage d'acquérir par naissance la citoyenneté genevoise, d'autre part, devaient — comme nous le verrons — inciter sa mère à accoucher à Genève. Cet avantage était indéniable pour tout fils de négociant calviniste membre de la communauté lyonnaise dite « Nation

des Suisses et Grisons ». Il lui conférait, sur la place de Lyon, à l'âge de la majorité, un statut d'étranger privilégié favorable au commerce international et une assurance contre l'expulsion du royaume de France, éventualité longtemps redoutée après 1685 [1].

I. La famille de Jean-Jacques Huber

Ce fut le bisaïeul, Roland ou « Ruodolph » [2], issu d'une famille patricienne schaffhousoise et l'auteur de la souche lyonnaise des Huber, qui vint s'établir durant le premier quart du XVIIe siècle [3] au sein de cette « nation » bénéficiant d'enviables immunités conférées par privilèges royaux. Roland avait épousé une Genevoise [4] comme firent ensuite Jacob l'aïeul, puis Jean-Jacques, père du nôtre.

[1] *Sources principales.* Outre celles citées dans ce chapitre et tirées des Archives d'Etat de Genève et des Archives municipales de la Ville de Lyon, il y a lieu d'évoquer l'importance capitale pour la biographie des *Huber-Calandrini* d'un document d'archives privées genevoises. Ce précieux manuscrit est formé par 19 cahiers reliés en un volume cartonné de 619 pages et composé de deux parties. La 1re (15 cahiers, 524 pages) est intitulée : « Partnership for Life and others Relations, étant ce qui me regarde et ma famille depuis le mois de mars 1717, tems de mon mariage, plus diverses autres particularités que je comte de continuer et dont l'on connoitra la suite... ». La seconde (4 cahiers, 95 pages) est d'ordre plus strictement familial et fait souvent double emploi avec la première, néanmoins intéressante par ses variantes et ses compléments. Elle est intitulée : « Livret particulier de tout ce qui me regarde et ma famille... ». Enfin, treize index analytiques de l'écriture de l'auteur, François Calandrini (1677-1765), oncle maternel de l'abbé Huber, complètent ce document de premier ordre et *inédit.*

C'est à la courtoisie du détenteur d'aussi précieuses archives familiales, M. Richard Pictet, que nous avons dû leur communication avec la permission de les utiliser, pour la première fois. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre gratitude et de nos remerciements.

[2] Ainsi orthographié dans l'acte de mariage : Jacob Huber-Marguerite Colladon, du 22 janvier 1657 (Arch. d'Etat de Genève, Etat civil : Petit-Saconnex, 3).

[3] L'acte de baptême du premier enfant, Jacob, a été inscrit sur le registre de l'Eglise réformée de Lyon, alors établie à Oullins, le temple n'ayant été transféré à St-Romain de Couson-lez-Lyon qu'en août 1630. Voici l'acte du registre (Arch. municip. de Lyon, Etat civil) : « Le 1r jour de janvier 1626 [ou 27 ?] a été batizé Jacob fils de Rolland Huber et de Caterin Moillot [pour Morlot], présenté par Amy Gruber et damoiselle Françoise Sponde, femme de Jean Martin. »

[4] D'après Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, t. 3, 1836, p. 267, Catherine Morlot, fille d'un bourgeois de Bâle et Genève, ne naquit pas nécessairement dans la ville.

L'aïeul Jacob, né Lyonnais, avait été reçu bourgeois de Genève en 1654, sans doute comme fils d'une Genevoise ou peut-être en faveur de son mariage, contracté deux ans plus tard avec la fille de noble Pierre Colladon et de Jeanne de Tudert, descendants des premiers réfugiés protestants du siècle précédent et originaires respectivement du Berry et du Poitou [1].

Associé à Genève avec son beau-père, il avait été entraîné dans la ruine de ses affaires, circonstance qui occasionna vraisemblablement le retour de Jacob dans sa ville natale, où dès août 1666 on le trouve installé comme « marchand ».

Lorsque l'ouragan de la Révocation, se déchaînant à Lyon sur la « nation des Suisses et Grisons », eut démoli le temple réformé de Saint-Romain de Couson-lez-Lyon et chassé les ministres du culte, Huber, depuis longtemps conscient du péril, avait fait son choix entre la soumission et l'exil. N'abandonnant que peu de biens, encore que le statut juridique de la « nation » helvétique devait *de jure* les préserver de la confiscation, le chef de famille et les siens regagnèrent Genève où deux fils s'y étaient mariés et se trouvaient déjà pourvus d'un bon établissement : l'aîné, Pierre, en juin 1682 et le second, Barthélemy, peu après [2].

Par la suite, déraciné et n'ayant plus osé hasarder un nouveau retour à Lyon, Jacob s'éteignit dans la ville du Refuge, le 16 mai 1693, à 68 ans, « en sa demeure, derrière et proche le temple de Saint-Gervais » [3].

* * *

Jean-Jacques, si avisé pour les affaires que son père l'avait associé en titre dès avant sa mort, prit désormais la direction

[1] Les épousailles eurent lieu au Petit-Saconnex : « le jeudi après midy 22ième de Janvier 1657 Monsieur Daniel Chabrey le fils a bénit le mariage de Jacob, fils de déffunt Ruodolph, Bourgeois et de Marguerite fille de Pierre Colladon citoyen, leurs annonces publiées... »

[2] Le mariage de Pierre eut lieu aussi au Petit-Saconnex, le 22 juin 1682, avec Eve, fille de Barthélemy Lect, Citoyen de Genève. Barthélemy Huber contracta union avec Andrienne, fille d'Isaac Pictet ; l'union demeura infructueuse.

[3] Arch. d'Etat de Genève, Etat civil, Morts : Genève, t. 49 *ad diem*. L'acte de décès le qualifie « bourgeois, marchand banquier à Lyon ».

de la raison sociale *Jacob Huber fils et C°*. Il alla la rétablir à Lyon sur l'ancien pied, mais en gardant le contact avec Genève, position-clé du commerce international dès les premières années de la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg.

Cette conjoncture favorable, orientant les négociants genevois vers des spéculations bancaires, permit incontestablement à Jean-Jacques Huber de se trouver « fort bien installé » (aux dires de son futur beau-frère [1]) sur la place de Lyon avant novembre 1691, date du mariage qu'il contracta à Genève avec Anne-Catherine Calandrini.

C'était la fille aînée du futur recteur de l'Académie de Calvin, puis doyen du Consistoire, l'un des plus doctes et respectés personnages de la République, « d'une solide piété mais douce et aimable » et « un humaniste qui se complut à versifier tant en français qu'en latin jusqu'à un âge fort avancé » [1].

Le jeune ménage Huber-Calandrini partit donc pour Lyon. Puis, presque chaque année, Anne-Catherine s'astreignit à venir faire ses couches successives à Genève.

En décembre 1692, son premier enfant fut un fils, au vif contentement du grand-père Jacob Huber, parrain de cet aîné de la nouvelle lignée et ainsi prénommé Jacob.

Etant mort cinq mois plus tard, l'aïeul ne put se réjouir de la venue du second fils, Bénédict, dont sa belle-fille vint accoucher en décembre 1693 [2].

Ensuite et d'affilée, ce furent trois filles : Marie en mars 1695, Marthe en mars 1696 et Alexandrine en novembre 1697.

Puis, en 1699, Anne-Catherine Huber-Calandrini revint encore à Genève où naquit, le 1er septembre, son sixième enfant. Trois jours après sa naissance, ce nouveau fils, «présenté à la Prière » à Saint-Pierre, tint son prénom, selon l'usage du temps, de son parrain : Jean-Jacques Ployard, ami de la famille [3]. C'était notre *abbé ab ovo* !

A dater de la venue au monde du nouveau-né et grâce aux

[1] Deux citations tirées des *Mémoires de la famille Calandrini jusques en 1748*. In folio, MS n° 4 de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Genève (Don Revilliod 1857).

[2] Ce Bénédict ne vécut que trois mois.

[3] Arch. d'Etat de Genève, Etat civil: St-Pierre, *ad diem*.

cahiers autobiographiques de François Calandrini [1], nous sommes amplement informés sur l'édification accélérée de la fortune de J. J. Huber père. Acquise par un labeur incessant, elle bénéficia aussi de la conjoncture très favorable et de la collaboration primordiale apportée par ce frère cadet de Madame Huber-Calandrini.

Ce dernier avait été formé sous les directives de son beau-frère, « dans le dessein de (le) prendre dans son commerce de Lion » du moins jusqu'à la majorité du fils aîné Jacob. Entré en 1699 dans la société Huber et Cie, « l'oncle François » [2] devint associé en titre dès le début de 1702, peu après la déclaration d'une nouvelle guerre de coalition dite de la Succession d'Espagne — génératrice de bien plus gros bénéfices que la précédente, surtout pour les « marchands-banquiers » avisés qui avaient établi des correspondants réguliers chez l'un et l'autre des belligérants opposés et en pays neutres.

Au jeune associé dont le zèle et la compétence s'affirmèrent de bonne heure incombèrent naturellement les voyages et séjours fréquents à Londres, à Amsterdam, en Allemagne, en Suisse alémanique et à Genève surtout « où toutes les affaires d'Hollande et d'Angleterre passoient... » lorsque le blocus devint plus effectif. L'ampleur croissante des opérations à caractère bancaire ne ralentissait d'ailleurs pas en France le « grand commerce des cocons et filatures de soyes » pour lequel un correspondant à demeure existait à Avignon et s'activait plus spécialement avant la foire de Beaucaire.

Si bien que de ce « commerce (qui) rouloit sous le nom de J. Jaq. Huber et Calandrini, le sieur Martin [3] ayant été congédié », Fr. Calandrini, faisant le bilan de l'année 1706 — l'une des plus prospères —, écrit : « Dieu bénissoit notre travail. La guerre et le besoin que la France avoit d'argent fournissoit des occasions de gros profits, surtout avec les lettres des frères

[1] Il les a intitulés *Partnership for Life and others Relations.* Voir sur ce manuscrit la note 1 page 92. Toutes les citations suivantes non autrement désignées sont tirées de ce document *inédit.*

[2] Ainsi fut-il familièrement dénommé par les enfants Huber.

[3] Pierre-Antoine Martin, cité dans l'acte d'inscription de la Société Huber-Calandrini au Registre du commerce genevois sous la date du 30 nov. 1703 (Arch. d'Etat, Livre des Sociétés, A, 1699-1785, p. 28 bis).

Hogguer et celles de Bernard et Nicolas, mais l'on sçavoit que le risque étoit fort grand, ce qui nous portoit à agir avec une grande prudence... » !

De la prudence en effet, il ne fallut point se départir devant la menace représentée par la masse des *billets de monnoie* avec cours forcé introduits par le Trésor royal à Lyon dès 1706 et qui faussèrent le mécanisme des célèbres *payements* de cette place. Ecroulée en 1709, elle allait perdre définitivement sa primauté en occasionnant la fameuse débâcle financière dite « banqueroute de Lyon », dont les répercussions se firent aussi durement sentir à Genève [1].

On n'ignore pas que ce fut l'abandon de Samuel Bernard par le Trésor royal qui précipita le désastre, ni que Jean-Antoine Lullin, le plus adroit des partenaires genevois de Bernard, fut, en octobre 1709 sur son lit de mort, le seul créancier à obtenir le règlement de ses comptes, dépouillant ainsi le plus opulent financier français, momentanément, du moins !

Mais sans le *Partnership* scrupuleusement tenu de l'oncle Calandrini, on ne saurait pas que cette avantageuse et exceptionnelle liquidation, qui devait assurer la fortune des Lullin pour le reste du siècle, ne fut acquise que par les peines et les soins des associés « J. J. Huber et Calandrini », chargés par le mourant, particulièrement le second, de terminer tant d'épineuses négociations dont les circonstances nous sont rapportées tout au long.

Pour conclure, le méticuleux narrateur écrit : « ... nous (en) sortîmes avec beaucoup d'honneur ». Et plus loin, il poursuit : « ... si nous avions perdu une partie de notre bien, il nous restoit à Genève, Lion, Paris, Amsterdam et Londres, un fort bon crédit qui alloit toujours en prospérant... » Si bien que la firme Huber de Lyon avec sa filiale [2] de Genève passèrent désormais au premier plan de la notoriété sur les places du commerce cosmopolite.

[1] Voir André-E. Sayous, *La crise financière de 1709 à Lyon et à Genève (Rev. d'hist. écon. et soc.*, 1938*)*.

[2] Régulièrement inscrite au Registre du commerce genevois le 30 nov. 1703, elle fut gérée jusqu'au 10 août 1716 par Jean-Jacques Azémar. Arch. d'Etat de Genève, Liste des Sociétés, A, 1699-1785, p. 81: Retrait de procuration générale (Jacob Huber, fils aîné étant désormais établi à Genève).

Jean-Jacques Huber père incarnait un type d'homme d'affaires assez répandu alors parmi les Genevois. Son rigorisme par volonté de défendre ses intérêts matériels dans toute l'étendue du droit strict comportait une sorte de « plan de clivage » entre le temporel et le spirituel !

Pour des considérations morales strictes il menait dans son privé une vie austère, voire ascétique, se refusant toute jouissance qu'une fortune, solidement assise sur la probité commerciale, aurait pu lui permettre de goûter sans remords.

Cette raideur morale au foyer refoulait peut-être en son cœur une certaine sensibilité que libéra son ralliement au Piétisme militant (comme en témoignera une générosité, qu'il voulut secrète, envers son rénégat de fils [2]).

Comment, en effet, le chef de famille aurait-il pu, dans ce foyer patriarcal soumis à sa roide autorité, laisser se développer ce mysticisme fiévreux s'il ne s'y était pas insensiblement laissé gagner lui-même ?

L'un des responsables de l'éclosion de ce que la parenté de Genève devait taxer de « fanatisme le plus affreux » [1] fut sans conteste l'oncle de Madame Huber, Nicolas Fatio de Duillier. Considéré comme leur égal par les savants les plus renommés de son siècle, alors qu'il avait à peine vingt ans, ce personnage rallié depuis 1707 au mouvement des Camisards était devenu l'un de leurs plus ardents propagandistes. Et, dès 1710, se croyant inspiré, il avait, à son tour, prononcé des prophéties qui furent à l'origine des avatars de son existence.

L'admiration éprouvée par Anne Catherine Calandrini et partagée par J. J. Huber pour cet oncle, lorsque ce précoce savant avait étonné Genève, lui conférait évidemment une sorte d'omniscience mêlée de respect. De là le succès immédiat des exhortations que Fatio, devenu fougueux adepte, prodiguait d'Angleterre dans sa correspondance avec les Huber de Lyon [3].

[1] Expression empruntée à la lettre datée de Lyon le 5 avril 1716 écrite par Jacob Huber à l'oncle Nicolas Fatio et publiée par Eugène Ritter dans « La famille et la jeunesse de Marie Huber » (*Etrennes chrétiennes*), Genève, 1882.

[2] Voir note 2 page 113.

[3] *Ibid.* Cette correspondance est tirée des mss. N. Fatio de la Bibl. publ. et univ. de Genève. Nicolas Fatio, né le 16 février 1664, serait demeuré *célibataire* (d'après le *Partnership*, 1re partie, p. 190).

Et aussi rapidement s'installa dans la maison des Huber un relais, véritable centre d'accueil et d'aide pécunière pour les propagandistes du Piétisme, notoires ou obscurs, au cours de leurs pérégrinations clandestines entre les Cantons suisses et les Cévennes.

Naturellement ce fut sur les âmes féminines de la maisonnée, celles de la mère et du trio des filles adolescentes, très réceptives par leur âge et leur morbidité, que le mysticisme prit tout son empire.

Gardienne affairée du foyer, encore qu'aidée par ses servantes, Mme Huber s'affaiblit d'année en année par ses maternités et le souci de sa progéniture. Au milieu des neuf enfants demeurés vivants sur douze, après vingt ans de mariage elle se trouva en avril 1712 si « fort incommodée » que, pour la première fois, elle ne put sans péril venir accoucher à Genève. J. J. Huber, en tant que membre des Deux-Cents (depuis 1693) et sur requête expresse au Conseil, obtint [1] que, si l'enfant attendu se trouvait être du sexe masculin, il ne serait pas privé du précieux état de citoyen genevois bien que né à Lyon; mais ce nouveau-né fut une fille, prénommée Nanette [2].

L'année suivante, le 27 octobre 1713, un garçon, Pierre, allait naître à Lyon [3]. Puis une autre fille familièrement appelée Gothon [4] et encore un garçon, le benjamin Barthélemy [5], y naquirent encore, portant ainsi à seize le nombre des enfants du ménage Huber-Calandrini. La dernière naissance est du 25 septembre 1715.

[1] Examinée par le Conseil d'Etat dans sa séance du 6 avril 1712 (Arch. d'Etat, Reg. du Conseil, *ad diem.)*

[2] Elle mourut à Lyon en avril 1730 (d'après le *Partnership*, p. 119).

[3] Il fut présenté au baptême par son père le 29 suivant à l'officiant, Spectable Mittnacht. Par la suite, le baptême fut enregistré dans le registre de St-Pierre à Genève par arrêt spécial du Conseil d'État du 3 fév. 1738.

[4] Peut-être Marguerite (?), morte à Lyon en fév. 1731 (d'après le *Partnership*, p. 129, lequel précise : « c'est la 3ième que Mr Huber a perdu en 10 mois de temps, elle avoit depuis longtemps peu de santé »).

[5] Barthélemy, né à Lyon, ne fut présenté au baptême par son père que le 26 sept. 1716, «Spectable Zwallen le jeune» étant le pasteur officiant à St-Pierre. Cette naissance fut aussi enregistrée à Genève, par la suite, en vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat du 3 fév. 1738.

Cependant en ce foyer si patriarcal un seul parmi les enfants faisait tache et durement s'était vu rejeté du cercle familial; c'était, on l'a deviné, notre Jean-Jacques entrant dans sa seizième année et enfermé à la « Discipline genevoise » dès le 8 mai 1715.

* * *

Ce qu'à Genève on appelait la « Discipline » était à proprement parler une maison de correction administrée par l'assemblée qui gérait l'« Hospital ». Depuis 1709 les locaux constituaient une annexe du grand hôpital, au levant, vers les remparts du bastion Saint-Antoine. Là échouaient les ivrognes invétérés, les dissipateurs incorrigibles, les maris « excédant » leurs femmes de leur brutalité, comme aussi les garçons vicieux et les filles trop précoces et surtout les « simples », « à l'esprit altéré » ou « tombés en démence ».

Les sobres précisions du registre d'écrou mentionnées sous la date du 8 mai 1715 [1] sont volontairement muettes sur le motif de la détention :

> J. Jaques [Huber] [2] Lionois renfermé à la discipline à la réquisition de Monsr. le Pasteur Calandrini qui en a requis l'assemblée sous le nom d'un Quidam [3] à quoi elle a aquiescé en le nommant à Monsr. le sindiq.

On imagine l'amertume du respectable vieillard, doyen de la Vénérable Compagnie des pasteurs et membre de la « Chambre de l'Hôpital » requérant l'internement de l'un de ses petits-fils !

De là, afin que le fait ne s'ébruite, l'anonymat du *quidam* dévoilé seulement à l'oreille du Premier Syndic et la qualification de « Lyonnais », donnée pour les besoins de la cause à

[1] Arch. d'Etat, registre coté Fa 6 (Arch. hospitalières), f° 192, et intitulé « Livre de ceux qui entrent et sortent de l'Hospital ».

[2] L'indication du nom de famille, portée en surcharge, a été inscrite après coup.

[3] Cette phrase peu intelligible à cause du défaut de ponctuation signifie que l'identité du quidam ne fut révélée qu'au Premier Syndic par le pasteur Calandrini.

l'authentique Genevois de naissance qu'était le jeune Jean-Jacques.

N'exagérons pas l'opprobre de cette détention; le cas n'était pas unique puisque, exactement douze jours après lui, un autre fils de famille apparenté aux Huber entrait à la « Discipline », et bien d'autres [1].

Selon l'oncle François Calandrini [2], exactement informé, la culpabilité du détenu se réduisait à des friponneries commises au comptoir du négoce paternel, mais ces menus délits s'enflèrent naturellement sous l'optique du chef de famille rigoriste et du directeur de la firme « J. J. Huber et Cie » si pointilleux sur la probité.

Par une déférence marquée, l'assemblée de l'Hôpital de Genève voulut laisser à la discrétion du père la fixation du prix de pension mais celui-ci n'ayant voulu y consentir sans s'humilier, il dut être résolu que le prix serait de « cinq écus blancs par mois » [3]. C'était exactement le montant de la gratification qu'accordait la Seigneurie à celui qui accomplissait la prouesse d'abattre une louve ! [4] Et ce indépendamment de l'astreinte aux travaux non rémunérés d'une manufacture « de passementerie de haute lice » installée dans la « Discipline ».

Le registre des délibérations de l'Hôpital ne contient qu'une seule rubrique concernant le jeune Huber durant toute

[1] Barthélemy Sarasin, entré le 20 mai 1715 d'après le registre d'écrou précité. Né le 24 août 1696, fils de Gabriel Sarasin et de sa seconde femme Renée Lect, fille du syndic Barthélemy Lect (second mariage contracté le 25 août 1695). Or Pierre Huber, oncle de notre Jean-Jacques, s'était marié le 22 juin 1681 à Eve Lect, sœur de Renée et fille du syndic Lect. Et trois ans plus tard, « François, fils du sieur Isaac Rousseau citoyen, aagé d'environ 13 ans, renfermé à la Discipline d'ordre de Monsr le sindic, ce requérant le sieur Bernard son oncle » (date d'entrée, le 13 juin 1718 et de sortie, le 15 juillet 1718), reg. Fa 7, f° 95. Ce François n'est autre que le frère unique de J.-J. Rousseau qui, dans ses *Confessions* en parlant du « libertinage » de son cadet ne fait pas mention de cette détention correctionnelle à la Discipline.

[2] *Partnership*; la citation sera reproduite dans le chapitre suivant.

[3] Arch. d'Etat, registre des « Assemblées de l'Hopital », coté Aa 86 (arch. hospitalières), f° 143, délib. du 3 juillet 1715 :

> Monsr. le Directeur Choüet a rapporté que Mr. Hubert de Lyon l'avait chargé de prier cette assemblée de vouloir régler la pension de son fils qui est depuis quelques temps dans la maison de Correction, lui aiant dit que l'Assemblée laissoit cela à sa discrétion, ce qu'il n'a jamais voulu, mais persistoit toujours à ce que lad. pension soit fixée. De quoi, opiné.

[4] Louve détruite au Bois des Frères le 1er déc. 1714.

sa détention et sous la date du « mercredi 23 octobre 1715 » :

Monsr. l'hospitalier a rapporté que le dit jeune Hubert l'avait chargé de prier l'Assemblée de sa part de vouloir lui augmenter son vin pour raccomoder son estomac et le fortifier, qui par le rapport de Mr. Colladon le médecin est fort miné; Avisé au lieu d'une picholette de lui donner à lavenir un demi-pot de vin bl. par jour [1].

Cette compassion témoigne au surplus de la résignation du prisonnier puisqu'une délibération consignée au registre le même jour d'octobre 1715 nous fait connaître que l'attitude opposée de Barthélemy Sarasin, son compagnon de captivité, l'avait fait mettre « au pain et à l'eau pour avoir commis quelque violence contre le portier de la Discipline » [2].

Enfin la détention de J. J. Huber allait prendre fin le 28 juin 1716; elle avait donc duré environ quatorze mois.

Or en fin juin (1716) [3], François Calandrini regagnait précisément sa chère Genève natale après fortune faite dans l'établissement de Londres qu'il avait su si bien gérer. Sur son chemin de retour il avait séjourné assez longuement chez les Huber à Lyon et apprit l'internement du jeune Jean-Jacques à l'annexe correctionnelle genevoise. Il est donc vraisemblable de penser que la coïncidence de la date de levée d'écrou avec celle d'arrivée de l'oncle médiateur ne fut pas fortuite et qu'il obtint le pardon du « garnement ».

II. La fugue et le changement de religion

Au début de l'été 1716, J. J. Huber rentra donc « chez son père où sa soeur aisnée tenoit le ménage » [4]. De fait, après la

[1] Arch. d'Etat, *ibid.*, Aa 86, f° 212.

[2] *Ibid.*, Aa 86, f° 211. En ce qui concerne B. Sarasin, il est typique de relever au f° 190 du même registre et sous le 15 sept. 1715 : « avisé de régler la dite pension, sur le même pied que celle du fils Mr Huber qui est cinq écus bl. par mois. »

[3] *Partnership*, 2e partie. Fr. Calandrini, d'après ce document, habita Londres de juin 1712 au 16 août 1716.

[4] Selon le *Partnership* de Calandrini.

naissance de son dernier enfant [1] le mauvais état de santé de la mère requérait son éloignement d'un foyer où elle s'était prodiguée et où son zèle pour la cause piétiste venait de lui occasionner, de la part de sa parenté genevoise, le plus cuisant de ses chagrins — avec celui d'une zizanie maritale.

Catherine Calandrini porta en effet la plus grande responsabilité des excès du mysticisme outrancier pratiqués en 1716 à son foyer. Ils nous sont révélés par l'active correspondance [2] entretenue, sous son égide, par ses aînés d'âge mûr, filles et fils, avec l'oncle Fatio, alors banni à Worcester après qu'il eut été expulsé de l'Eglise réformée française de Londres.

Et à la soumission aux exhortations d'un fanatique, cette mère confite en dévotion ajouta l'imprudence de laisser s'installer en permanence à son logis un pseudo-théurge et de soumettre aveuglément sa progéniture à des manigances outrepassant les bornes.

Ce « guide » des émissaires cévenols en même temps que des « prophètes » dociles aux directives de Fatio s'appelait Pagez et se disait chapelier établi à Millau. En réalité cet ardent illuminé, en abusant de la crédulité ou de la candeur d'âme des Huber, joua le rôle le plus néfaste pour l'entreprise dont l'échec mortifiant venait de causer l'absence de la gardienne du ménage peu de mois avant la rentrée au bercail de Jean-Jacques, le dévoyé.

Ce dernier, endoctriné comme un chacun des siens dès avant son départ pour la « Discipline », avait pu mesurer l'emprise croissante de Pagez. Il dut être étonné, cependant, des « discours » prophétiques annonciateurs de cataclysmes prononcés en mars et avril, au « cours d'une extase extraordinaire » par sa sœur Andrienne, âgée de onze ans [3], et par la petite Marianne [4], plus jeune d'un an.

[1] Barthélemy, né le 25 sept. 1715 à Lyon.

[2] Malheureusement trop fragmentaire, puisque réduite aux trois lettres publiées par Eugène Ritter dans son article « La jeunesse et la famille de Marie Huber », *Etrennes chrétiennes* de 1882. Les « visions » des deux sœurs, rapportées en entier, font l'objet d'annexes ajoutées à la lettre de Jacob Huber du 5 avril 1716.

[3] Née le 27 juillet 1704 à Genève.

[4] Née le 4 sept. 1705 à Genève.

Et la stupéfaction de Jean-Jacques, soustrait à cette ambiance délétère depuis plus d'un an, dut être extrême en apprenant que Marie, sa grande sœur de 21 ans, l'intelligence la plus vive de la famille, s'était rendue à Genève pour se conformer à des « avertissements divins » impérieusement réitérés, afin de convertir au piétisme cette « Jérusalem » et sermonner ses pasteurs « comparés aux Pharisiens » [1]. Il avait naturellement tout ignoré de l'« orage » provoqué dans la cité de Calvin par cette ridicule mission, entreprise à l'instigation pressante de Pagez, en avril 1716, durant sa détention.

La « grèle de lettres » indignées parvenues de Genève chez les Huber de Lyon venait de s'interrompre, aux dires de Jacob, l'aîné des fils [2] aussi dévoyé de l'orthodoxie de sa foi que Marie, obstinée, de plus en plus « indigestionnée » de lectures et grisée par les subtilités de ses raisonnements.

Pagez, Fage et autres « mauvais bergers » fuyant l'« orage » plutôt que congédiés avaient disparu, il est vrai. Le raidissement de l'autorité paternelle consécutif aux véhéments reproches adressés de Genève n'avait abouti qu'à prolonger la dissension au sein du ménage, puisque la correspondance des grands enfants avec N. Fatio se poursuivit clandestinement, à l'insu du chef de famille [3].

Sous les directives théologiques de Marie et formant avec elle un trio étroitement uni, Marthe et Alexandrine [4] conti-

[1] Toutes citations extraites de la lettre de Jacob Huber du 5 avril 1716, citée à la note 2 de la p. 102.

[2] Il était entré dans sa vingt-quatrième année et depuis sa majorité se trouvait associé au négoce paternel, pour lequel l'oncle Fr. Calandrini dit qu'il se montrait « fort entendu ». Le contexte de sa lettre du 5 avril prouve que cet aîné des Huber, lui aussi, demeurait fermement acquis au piétisme.

[3] Le « départ des frères Fage et Pagez » est signalé par Jacob Huber à N. Fatio dans sa lettre du 5 avril 1716. Et Marie dans une lettre au même datée de Millery le 3 février 1719 écrit en P. S. : « Nous n'avons point de nouvelles des frères Fage et Pagez ». C'est elle qui nous dévoile aussi le rôle de l'« ami Scharf » comme intermédiaire de la correspondance interdite par le père avec Worcester. Celui-ci ayant été découvert, Marie la fit adresser à Mr. Aimé Grenier, banquier, qui la rendait alors à « Mr. La Sève, en rue de l'Arbre Sec à Lyon ».

[4] Marthe Huber née à Genève le 14 mars 1696 et Alexandrine née à Genève le 16 nov. 1697. Dans une lettre de Marthe Huber au grand-oncle Nicolas Fatio (publiée par Eug. Ritter, *op. cit.*) datée de Lyon 30 avril 1718, elle écrit de Marie qu'elle était « abandonnée des médecins » et qualifie Alexandrine : « ma sœur la malade depuis plusieurs années ».

nuaient d'édifier le reste de la maisonnée et le voisinage par leur détachement des choses terrestres, leur altruisme et leurs jeûnes d'ascètes, lesquels d'ailleurs allaient miner chez deux d'entre elles une constitution corporelle délicate et aggraver quelque infirmité congénitale. Un portrait singulièrement vivant nous sera une fois de plus fourni par l'autobiographie de François Calandrini :

... Etant à Ste-Foix nous allâmes à Millery pour y voir nos 3 nièces qui sont depuis quelques semaines chez M. Estival, faisant leur ménage avec une servante. Nous les trouvâmes avec un assez bon visage, l'ainée ayant beaucoup de fraicheur mais ayant beaucoup de peine à marcher par une grande faiblesse aux jambes et aux cuisses qui semblent se retirer de sorte qu'elle est devenue petite et marche comme une décrépite avec un baton; son estomach est mauvais et ne peut souffrir d'autre nourriture que du pain et du lait. La seconde (Marthe) se porte bien, a seulement quelques chaleurs du visage qui vient d'une chaleur de foy; elle mange de tout et pourroit rentrer dans le ménage si elle ne vouloit servir ses sœurs et si elle n'avoit entièrement renoncé au monde... La troisième (Alexandrine) qui est une merveille de nos jours par la longueur de ses maux et de ses souffrances ayant été très longtemps sans manger, ne pouvant souffrir aucune sorte de nourriture; elle paroit se bien porter à présent quoyqu'elle ne vive que de pain séché et de caffé, quelques châtaignes plus fruits secs. Elles s'occupent et travaillent beaucoup à tricotter et à coudre, mais leur principal est la piété, un grand détachement de la Terre et un amour pour Dieu, s'occupans d'ailleurs de toutes sortes de charités et estant dans une grande édification, souhaitant de vivre toujours ensemble dans cette retraite, attendant que Dieu les appelle. L'ainée et la 3^leme^ croyent que ce sera bien tost; leur visage et leur conversation marquent leur Contentement et leur Joye et bonheur Intérieur... Cette cadette est Melle Drian (Andrienne) qui a 14 ans mais fort petite quoyqu'elle paroisse déjà formée, ayant de la gorge...

La famille de Mr. Huber consistoit de ces trois à Millery et dans la maison : de l'aisné, associé et homme fait et certainement parfait, de Jean-Antoine qui est attaché au Comtoir, avec un air fort grave et quasi-quaker, ne riant point ou ne voulant pas rire; avec peu de génie il paroit même à son air quelque chose de stupide, c'est parcequ'il est presque toujours en méditation ou paroit l'étre mais Je crois qu'il ne pense à rien. Isaac le suit qui a esté longtemps avec ses sœurs, sans pouvoir s'attacher à aucune affaire par sa mauvaise santé qui venoit de trop de méditation et de trop peu de nourriture, à quoy sa sœur ainée l'avoit appliqué, de sorte qu'ayant été obligé

de quitter ses études et ne pouvant s'occuper au Comptoir, il avoit été près d'une année avec ses sœurs. Enfin sa santé s'étant un peu rétablie il revint à Lyon où il commençoit fort à s'attacher au Comtoir et à prendre les livres et à chiffrer. C'est un fort joly garçon, fort sage mais ouvert et plein d'esprit. Ensuite vient m.elle Drian qui a été incommodée et qui même est sujette à des maux d'estomach. Après, Marianne qui est déjà plus grande que sa sœur; c'est une belle fille pleine de santé. Vient ensuite Nanette qui est fort tranquille et bonne; Pierrot qui est fort joli et fort éveillé, lit fort bien quoyqu'il aye de la peine à parler, Gotton qui y a été amenée depuis peu, fort petite et mince pour son age; Barthélemy qui est à Charly, ayant environ 2 ans. Reste le garnement...

Or ce fut précisément l'époque où J. J. Huber réapparut à Lyon, en pleine crise de conscience, encore troublé par les promiscuités du « mauvais lieu » qu'il quittait ou plutôt par l'infamie que les siens y attachaient.

A défaut de la moindre affection compréhensive il ne lui fut prodigué que sermons et exhortations par la grande sœur, régente des âmes du foyer et maîtresse du logis par intérim.

Et à la banque, où il se vit enrôlé comme « facteur de négoce », ce fut derechef l'oppression du rigorisme paternel sans indulgence, la froide réserve du frère aîné formé à cette rude discipline de travail et encore le silence réprobateur de Jean-Antoine [1], son cadet d'un an, comme lui « attaché au comptoir » et à qui l'oncle François Calandrini trouvait « un air fort grave et quasi-quaker, ne riant point ou ne voulant pas rire... (et) quelque chose de stupide ».

Comment notre adolescent, apparemment seul non-conformiste, pouvait-il, à la longue, supporter tant de contraintes accumulées à l'encontre de ses pauvres faiblesses ?

Le témoignage concis de l'oncle François nous fournit la réponse dans la dernière partie du portrait de la famille consacrée, comme à regret, à ce neveu alors fugitif et renégat :

... Reste le garnement Jean-Jaques qui ayant fait diverses friponeries chez son père fut mis à la maison de correction, où il resta près de 15 mois [2]. L'on comptoit qu'il auroit eu le temps de faire des

[1] Né le 20 nov. 1700 à Genève.

[2] En réalité, treize mois et vingt jours selon le Registre d'écrou de la « Discipline » genevoise.

reflexions sur sa mauvaise conduite et qu'il profiteroit de ce châtiment; il en sortit et revint chez son père où sa sœur aisnée tenoit le ménage, il se déguisa quelque temps mais enfin son mauvais naturel l'emporta; il a fait de nouveau quelque friponerie et la crainte de quelque nouveau chatiment l'a fait fuir en Savoye et changer de Religion à Turin où il est depuis plus d'un an, estant entretenu par quelque Communauté mais sans aucune estime.

Comme cette notice [1] est datée de septembre 1718, il faut donc faire remonter la fugue de J.-J. Huber à la mi-1717 environ. Ainsi ce fut une année, au plus, qu'il dut se contraindre dans l'ambiance monacale de la maison paternelle et surtout après la rentrée de sa mère au logis. Celle-ci, nous en avons la preuve [2], devenue mélancolique sinon neurasthénique, ne voyait plus que dangers partout et funestes présages en tout. Au milieu de tant de vertueuses créatures en commerce avec les esprits célestes, la présence du « garnement » n'attirait-elle pas l'ire de Dieu ? Et la fuite du « fripon » pouvait-elle effacer l'opprobe rejaillissant sur la famille ?

Sinon, comment peut-on expliquer, chez la mère, la permanence de son ressentiment pour ce troisième fils même après sa réhabilitation par ses études et sa réussite, et chez l'« abbé »

[1] La dernière de la série dédiée à tous les membres de la famille Huber de Lyon que visita en septembre et octobre 1718 le prude mémorialiste, en compagnie de la jeune femme de 21 ans qu'il venait d'épouser, à 40 ans sonnés, et qu'il avait eu dessein soudain de présenter à son beau-frère et ex-associé, à sa sœur et à ses neveux et nièces.

Bien que Jean-Jacques se fût enfui depuis plus d'un an, le grand intérêt biographique de cette description véridique du mode de vie et les portraits des Huber nous justifieront, nous l'espérons, de publier presque en entier tout le passage du *Partnership*, ce texte *inédit* complétant et corroborant, au surplus, les documents publiés en 1886 par Eug. Ritter dans l'essai biographique déjà cité sur Marie Huber et sa famille.

[2] Ainsi, dans sa lettre du 3 fév. 1719, Marie Huber écrit à N. Fatio, en lui narrant la visite de ses frères Jean-Antoine et Isaac venus voir le trio des sœurs à Millery : « ils nous dirent que ma mère nous priait de faire attention à la mort du roi de Suède (Charles XII tué le 30 nov. 1718). Celà nous fait très peu d'impression et ne nous porte à juger ni plus ni moins... »

Il est aussi question dans cette correspondance de signes aperçus dans le ciel, de délires prophétiques, etc.

parvenu au terme de sa vie le trait d'esprit posthume de sa rancune décoché à sa mère par le legs ridicule qu'il lui destina dans son testament ! [1]

* * *

D'autre part le texte précité est déterminant, car il nous fait connaître sans ambiguïté que le fugitif gagna directement la Savoie et non Marseille, où il aurait abjuré, comme s'accrédita postérieurement à l'événement une version bien différente recueillie dans une correspondance locale généralement bien informée. Le 25 avril 1719, le président Dugas écrivait de Lyon à M. de Saint-Fonds [2] :

Le troisième fils de M. Huber de Genève s'est converti à la foi catholique et vous remarquerez dans sa conversion un effet bien singulier de la divine Providence. Depuis quelques mois il était agité de troubles intérieurs sur le choix d'une religion. Un jour, se trouvant dans une rue du quartier Saint-Dizier, il vit venir à lui le Saint-Sacrement qu'on portait à un malade, suivi d'un grand nombre de personnes qui l'accompagnaient. Il ne voulait pas se mettre à genoux et, s'il ne s'y mettait pas, il craignait le murmure et l'indignation du public. Dans cet embarras, il prit le parti d'entrer dans une allée au fond de laquelle il se coucha. C'était justement là qu'on portait N. S. Le prêtre entre, le peuple le suit; M. Huber ne pouvant échapper, gagne les devants et monte jusqu'au bout de la maison. Le Seigneur l'y poursuit, il se jette dans un réduit, il se trouva que c'était la porte du pauvre malade à qui on portait le Saint Viatique. Il fallut entrer, il se cache à la ruelle du lit du malade, là, il entendit l'exhortation que fit le vicaire au mourant; il en fut touché, la grâce triompha. Il retourne chez lui et déclare à son père qu'il est résolu à se faire catholique. Le père menace, tonne, le fait partir pour Genève. Il en est sorti secrètement et il est allé à Marseille où il a fait abjuration. C'est de M. du Péron que

[1] « Je lègue à ma grand mère Calandrin douze sols et à ma mère autant, ou cinquante livres de chocolat à l'une et à l'autre, à leur choix, les priant de trouver bon que je les deshérite d'autant qu'elles ne sont pas dans le cas d'avoir besoin de ma succession. » (D'après le texte du testament olographe original conservé au Minutier Central à Paris et qui sera publié *in extenso* dans les Pièces annexes.)

[2] *Correspondance littéraire et anecdotique entre Mr. de Saint-Fonds et le Président Dugas, membres de l'Académie de Lyon, 1711-1739*, publiée et annotée par W. Poidebard, Lyon, 1900, t. I, p. 103.

je tiens ce fait et il m'a assuré qu'il était vrai, au pied de la lettre, dans toutes ses circonstances. Il m'a ajouté que le jeune homme, déclarant son dessein à son frère lui dit qu'il ne pouvait plus résister et que le bon Dieu l'avait poursuivi jusqu'à un quatrième étage.

Avouez que la Providence est bien marquée dans cet événement; ne remarque-t-on pas visiblement le bon Pasteur qui poursuit la brebis égarée et la charge sur ses épaules.

Bien que l'auteur de ce récit romanesque, qui cite sa caution, l'atteste « vrai au pied de la lettre dans toutes ses circonstances », le témoignage dénudé de l'oncle Calandrini apparaît irréfragable. Encore qu'en son désarroi moral, le futur abbé ait pu avoir été « touché par la grâce ». La relation de la conversion dans la « gazette à la main » lyonnaise témoigne, en tout cas, du vif intérêt suscité par ce drame domestique, lorsqu'il s'ébruita à Lyon, déjà riche en coteries. Et la compassion du correspondant nous fait aussi ressentir l'estime de ce représentant de l'autorité royale [1] dans la ville pour le banquier huguenot appelé, par sa notoriété, à la tête de la *nation* helvétique, son interlocuteur officiel, avant de devenir son ami.

Ainsi, ayant récidivé et n'escomptant plus de pardon de la rectitude implacable des siens, Jean-Jacques Huber gagna donc les terres de Savoie où l'impunité lui fut assurée. Il y existait, spécialement aux confins savoyards de Genève, tout un réseau de Capucins et Barnabites convertisseurs tendant leurs rets aux transfuges de la R. P. R. D'accueillants curés (celui de Confignon est le plus célèbre !) les aiguillaient sur le chemin de la conversion par des étapes diocésaines installées en Savoie dès 1690 [2].

[1] L'auteur de la lettre, le Président Dugast (né en 1670), seigneur de Bois-Saint-Just, président de la Cour des Monnaies à Lyon, était aussi Prévôt des marchands et Commandant de la Ville pour le roi. En 1719 J.-J. Huber père s'était vu prié, une nouvelle fois encore, de remercier le Prévôt des marchands à Lyon, de la part du Conseil d'État de Genève, dans sa séance du 13 mai (Rég. du Conseil, *ad diem*). Pratiquement il fut en maintes occasions le syndic de la colonie genevoise de Lyon.

[2] D'après P. M. Masson, *La religion de J.-J. Rousseau*, t. I (Paris, 1916), de 1690 à 1732, soixante-quatre abjurations furent reçues par Benoît de Pontverre, curé de Confignon. Ses démêlés avec les ministres genevois servaient sa propagande. Au cours de son séjour à la « Discipline » J.-J. Huber ne put ignorer cette échappatoire commode pour les jeunes détenus ayant réussi à s'évader de la maison de correction.

Les relais qui acheminèrent notre transfuge jusqu'à Turin furent sans doute les mêmes que ceux suivis, dix ans plus tard, par Jean-Jacques Rousseau et qui, d'Annecy par Chambéry, l'amenèrent à l'hospice du Spirito-Santo.

Les abjurations s'y faisaient en série à l'église Saint-Dominique sous le regard du Tribunal de l'Inquisition (les Dominicains étant Inquisiteurs) après une instruction religieuse plus ou moins poussée selon la qualité du sujet à promouvoir catholique.

Le baptême s'ensuivait avec grande publicité et solennité. A cette occasion un prénom complémentaire était conféré au nouveau converti : Jean-Jacques Huber reçut celui de Clément [1] dont, désormais, il n'oublia que rarement de se prévaloir.

Les nouveaux convertis pouvaient, comme Rousseau, quitter l'hospice du San-Spirito et courir l'aventure, par effroi pour la « grosse porte à barreaux de fer » ! Huber, sous cette nouvelle férule, continua à jouir du vivre et du couvert de la « sainte Maison » afin de recevoir les ordres mineurs, fort utiles pour se frayer éventuellement carrière [2].

Il n'est pas certain, du moins après un an ou deux, qu'il se trouvât totalement délaissé dans son couvent-hospice et voué à l'abandon « entretenu... sans aucune estime », comme l'écrivit l'oncle Calandrini, sous le coup de son ressentiment pour ce « garnement » de neveu. Cela pouvait être vrai en 1718, mais ne le fut certainement plus par la suite, lorsque progressant

[1] Le pape régnant était Clément XII, promoteur de la constitution connue sous le nom de « Bulle Unigenitus », promulguée le 8 sept. 1713. Dans les actes notariés conservés au Minutier Central à Paris l'abbé Huber est toujours désigné avec les 3 prénoms : Jean-Jacques-Clément.

Le choix était-il offert au catéchumène ? En ce cas faut-il voir déjà là un trait de malice assez de la façon d'Huber, à l'adresse des siens, zélés détracteurs du Pontificat romain !

[2] D'après une bienveillante communication de M. Bernard Gagnebin qui, dès septembre 1948, avait transmis ma demande à la Bibliothèque nationale de Turin, 1° les registres des catéchumènes de l'*Archiconfraternita dello Spirito Santo* antérieurs à 1758 furent détruits dans l'un des bombardements de la ville au cours de la dernière guerre, et 2° le premier registre en date conservé à la Faculté de Turin daterait de 1780. En conséquence il n'est plus possible, comme ce fut le cas pour J.-J. Rousseau, de pouvoir connaître les dates d'entrée et de sortie d'Huber au couvent du San-Spirito ni les étapes de son accession à la licence obtenue à Turin.

dans la connaissance des « arts libéraux » et s'étant familiarisé avec les langues latine et italienne, celui que dans la banque paternelle on n'avait initié qu'à la tenue des livres et à de menues besognes, allait entrer à la Faculté de théologie de Turin pour y conquérir ses grades universitaires.

On ne put ignorer ses succès à Lyon où J. J. Huber père se trouvait presque journellement en contact avec un certain Jullien, « agent du Roi de Sardaigne » installé à demeure pour les intérêts de son maître. A Turin, d'autre part, le chargé d'affaires français, M. de Lozilière, n'était autre que le neveu du chevronné représentant de la France à Genève, M. de la Closure, de qui les moindres événements survenus dans les familles patriciennes en vue étaient connus.

Les fébriles années 1719 à 1722, « ère du Mississipi », où une spéculation effrénée régna à Genève, furent, au rebours, les plus studieuses du jeune exilé gagnant ses grades à Turin.

Son travail et son application durent être méritoires et ses mœurs irréprochables comme le requérait l'appartenance à la Faculté de théologie en cette petite capitale austère et dévote, modelée par un prince despotique [1].

Mais sa chance aurait quelque chose d'insolite, eu égard aux mœurs bien connues de ce siècle-là, s'il n'eût bénéficié d'une protection discrète, ne fût-ce même que l'assurance fournie par M. de Lozilière qu'il s'agissait bien du troisième fils du banquier J. J. Huber, le plus notoire des Genevois établis à Lyon, et encore du frère de Jacob Huber, installé depuis 1720 à Genève après son mariage avec la fille du « Mississipien » Vasserot [2].

Au demeurant, l'abbé Huber révélera plus tard [3] les relations flatteuses dont il avait joui à la Cour de Turin et parti-

[1] Victor-Amédée II, duc de Savoie, devenu roi de Sardaigne en 1720.

[2] Le mariage de Jacob Huber avec Catherine Vasserot fut célébré le 3 déc. 1719 à Paris. Il avait fait une grande sensation à Genève. « All the town was full of my newvew's mariage; the talk was of extraord. fortune come baking of. 200.000 livres », nota Calandrini sur un cahier intitulé « Privat Anecdotes », p. 308 (Archives privées R. Pictet).

[3] Dans sa lettre datée de Genève 19 fév. [1734], aux Arch. du Minist. des Aff. Etr. (Corresp. politique, Genève, vol. 49, f° 52), citée ultérieurement et où Huber se propose de faire un tour « en Savoye chés Mr le M. de Coudray, Grand Maître de la Maison du Roy de S. qui m'a fait autrefois l'honneur de m'aimer un peu et qui est à cinq lieues d'ici » (c'est-à-dire en son château patrimonial de Coudrée).

culièrement les bontés qu'eut pour lui le marquis de Coudrée [1], gouverneur ou « ayoz » du prince héritier, ministre d'Etat et lieutenant général en Savoie, plus tard Grand-Maître de la Maison du roi de Sardaigne.

Ne serait-ce pas, au surplus, la chaude recommandation de cette Excellence de la Cour sarde au cardinal de Rohan venu en avril et juillet 1724 s'acquitter d'une mission secrète [2] à Turin qui aurait « attaché » J. J. Huber à ce prélat, si peu de mois après sa rentrée en France ?

Le départ de Turin pour Paris empêcha-t-il notre étudiant, parvenu à l'équivalence du grade français de licencié en théologie [3], de poursuivre ses études jusqu'au degré final de docteur, ou plutôt de « dottore in teologie », inférieur, certes, à celui délivré en Sorbonne ?

En dépit d'un talent manifeste de brillant controversiste, dont J. Vernet va nous donner témoignage [4], Huber semble avoir répugné à s'engager plus avant. Ce fut sans doute pour la raison qu'à Turin comme en France et ailleurs, le bonnet de docteur en théologie ne pouvait être obtenu qu'après avoir été ordonné prêtre. Or la prêtrise engageait toute une vie par le caractère irrévocable de ses vœux solennels.

Si l'impétrant n'avait pas la vocation sacerdotale, mieux valait sacrifier l'ambition aux scrupules de la conscience !

Ou peut-être lui fut-il objecté qu'au regard des canons ecclésiastiques, un défaut corporel trop marqué constituait un empêchement dirimant au sacerdoce ? Or la gibbosité, congénitale ou infantile, de J. J. Huber s'était naturellement accrue avec la croissance de son corps.

[1] Marie-Joseph des Allinges, à la fois marquis de Coudrée, d'Aix et de Lullin, comte de Langin, chevalier de l'Annonciade, etc.

[2] Le but de cette mission est exposé dans un mémoire en quatorze articles, daté de Paris, 4 juin 1724, conservé dans la Corresp. politique, Sardaigne, vol. 138, f° 141-144 (Arch. des Aff. Etrang., Paris).

[3] Ce grade, toutefois, ne nous a été révélé que par l'Inventaire des biens après décès d'Huber et d'autres pièces y annexées, conservé au Minutier Central à Paris, dont nous avons pris des copies *in extenso*. Un extrait mortuaire est joint à ce dossier. Il est établi par le curé de St-Eustache, paroisse sur laquelle J. J. C. Huber décéda en 1744. Il n'aurait pas manqué, selon l'usage, de mentionner la qualité de *prêtre* immédiatement avant celle de licencié en théologie, si Huber eût été revêtu du sacerdoce.

[4] Voir ci-après la citation accompagnée de la note 1 de la page 113.

Quoiqu'il en fut le « mystérieux abbé Huber » n'a pas été ordonné prêtre de l'Eglise catholique et romaine avec les devoirs et les prérogatives que comporte le sacerdoce même dispensé « de charge d'âmes » ! Comme tout étudiant « courant la licence » il lui avait fallu recevoir les ordres requis après la tonsure puisque cette obligation était de rigueur pour quiconque abordait l'étude de la théologie.

Nous ignorons si pour décerner le grade plus ou moins équivalent à la licence la Faculté transalpine de Turin exigeait l'accession conditionnelle à l'un ou l'autre des premiers *ordres sacrés* (sous-diaconat ou diaconat). « De ce côté des Monts », nos facultés de théologie s'en tenaient aux « ordres mineurs », « lesquels n'empêchaient pas ceux les ayant reçus de rentrer dans la société laïque, si par la suite, ils l'eussent désiré ». En langage sorbonique on appelait ces étudiants « abbés in minoribus », soulignant ainsi qu'étant tonsurés [1] ils appartenaient à l'état ecclésiastique, en devaient porter l'habit, ce qui, en conséquence, leur interdisait les professions utiles. Ils formaient donc cette troupe pléthorique d'abbés familièrement nommés « petits collets » ou « abbés faméliques » [2] lorsque, dépourvus de naissance ou de protection, ils devaient se borner à leur « expectative de gradué » pour une problématique nomination à quelque bénéfice simple de l'Eglise de France [3].

* * *

Ce fut donc de Turin que J. J. Huber vint tout droit à Paris et de prime abord s'y montra dans le costume de ces « petits collets » auxquels son degré universitaire « d'oultremonts » l'assimilait sans conteste. Au surplus l'appartenance au secrétariat d'un prélat n'exigeait-elle pas le port de cet habit ecclésiastique assorti du mantelet noir flottant, dont si oppor-

[1] Si la tonsure faisait entrer dans l'état ecclésiastique et disposait aux saints ordres, elle n'était pas un ordre.

[2] Expression puisée à l'article « Abbé » dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert.

[3] L'« expectative des gradués » contribuait fortement à la prospérité des facultés de théologie de l'Ancien Régime.

tunément les deux larges plis partant du sommet du dos dissimulaient la difformité du « petit bossu ».

Jacob Vernet, séjournant à Paris, allait l'y rencontrer en 1725 et signaler à Genève la présence de notre « dévoyé » :

> J'ai vu Mr Hubert qui étoit ci-devant à Turin et qui est à présent ici en habit d'abbé. Il a de l'esprit comme un Ange ou, si vous voulez, comme un démon. Je ne doute pas qu'il ne fasse son chemin, surtout ayant la protection du cardinal de Rohan. Il soutient habilement la controverse et parle fort bien de sa famille et de sa patrie...[1].

Le témoignage est très favorable. Il prouve aussi qu'à 25 ans J. J. Huber avait une nature indulgente. Enfin il semble que le jugement de Jacob Vernet parvint à Lyon via Genève et ne tarda guère à émouvoir le cœur paternel — qui n'était pas de pierre, en dépit de sa rude écorce. Trois mois plus tard, en effet, le banquier J. J. Huber, se trouvant à Paris pour ses affaires, constituait chez un notaire un contrat de rente viagère de 550 livres sur la tête de son renégat de fils mais à l'insu de ce dernier [2] !

Quant à la quasi-certitude qu'avait Jacob Vernet d'une carrière brillante pour le fils transfuge des Huber, un avenir assez immédiat devait démontrer qu'il ne faut pas trop préjuger d'un protecteur, dont l'achalandage du nom se trouvait être le plus grand du royaume de France. Le cardinal Armand-Gaston-Maximilien de Rohan cumulait les honneurs avec les « postes-clés » (comme nous disons à présent) de l'Eglise gallicane. Archevêque et Prince d'Empire à Strasbourg, Grand-Aumônier de France à Versailles, membre de l'Académie française et du Conseil de Régence où il prit place en 1722 auprès des Princes, il était aussi le chef nominal du parti ultramontain contre les

[1] Dans une lettre du 23 mars 1725 au docte J. A. Turrettini, publiée par Eugène de Budé dans sa biographie de Jacob Vernet. On sait que le théologien Jacob Vernet habita Paris de 1720 à 1728. Si au XVIIIe siècle la « protection » entraînait souvent la commensalité, on ne saurait toutefois affirmer que l'abbé Huber put jouir du vivre et du couvert au palais Rohan.

[2] Le 25 juin 1725, constitution de rente viagère avec la Compagnie des Indes, « pour en jouir par ledit abbé Huber après le décès dudit J.-J. Huber père ». Mention tirée des papiers de l'Inventaire après décès de J. J. C. Huber (Minutier Central, Paris). Si cette clause spéciale pouvait étonner, songeons aux exemples d'exhérédation motivée par le reniement de la foi calviniste chez quelques familles rigoristes genevoises.

Jansénistes qu'on venait de déclarer « Opposants », au plus vif de la querelle doctrinale provoquée par la bulle *Pastoralis* [1].

De plus, le fastueux prélat s'était vu charger par le duc de Bourbon des préparatifs pour les fêtes et réceptions de gala en l'honneur de la jeune reine Marie Leczinska tant à Strasbourg qu'à Paris et le cardinal se vouait alors à cette tâche plus qu'à toute autre ! [2]

Le caractère de Son Eminence l'ayant toujours éloigné des intrigues qui pouvaient troubler ses plaisirs, Elle avait laissé très rapidement à ses subalternes les disputes et les platitudes scholastiques avec la rédaction des Mandements qu'exigeait la virulence de la polémique dans le clergé français, à la veille du Concile d'Embrun.

Notre « petit collet » si versé dans la controverse, au dire de J. Vernet, dut s'y exercer dans l'anonymat de la Secrétairerie du chef des « Constitutionnaires » au palais Rohan, mais sous l'égide argutieuse de l'un ou l'autre des Pères Jésuites dont le cardinal recevait « bénignement les ordre et l'avouait quelquefois avec humilité ».

Et, en gravitant dans l'orbite d'un astre aussi brillant mais si lointain, le petit satellite qui déployait son talent et son zèle ne dut pas tarder à s'apercevoir que c'était en pure perte chez un « protecteur », trop grand seigneur, trop entouré et trop occupé dans le tourbillon des réceptions de sa vie de cour ou des « petits soupers » donnés au Palais Cardinal.

Cependant et dans un autre ordre d'idée, cet hôtel de Rohan abritait une bibliothèque [3] incomparable par son installation,

[1] Complément de l'*Ugenitus*, qui provoqua précisément la scission entre « Constitutionnaires » et « Opposants » et fit de ces derniers des hérétiques !

[2] Voir ses Discours, Harangues, ainsi que son Mandement daté de Saverne du 10 août 1725, à l'occasion de la célébration du mariage, conservés aux Archives Nationales sous les cotes Lb 38/261, 262, 266 et 1762.

[3] Sur l'hôtel de Rohan, voir Ch. V. Langlois, *Les Hôtels de Clisson, de Guise et de Rohan-Soubise au Marais*, Paris, 1922. La bibliothèque — une curiosité de la capitale — avait d'abord été installée à l'hôtel de Soubise puis transférée dans celui de Rohan lorsqu'il fut mis en état de la recevoir. Elle fut placée après 1721 sous l'administration du bibliographe Jean Oliva, ex-secrétaire du Conclave, que le cardinal de Rohan s'attacha et ramena à Paris. Oliva tint cette charge pendant 35 ans et fit le catalogue de sa « librairie » en 25 volumes reliés aux armes de Rohan-Soubise (à la B. N. : Nouv. acq. fr. 3184-3208).

le nombre et la valeur de ses ouvrages et où se tenait alors, tous les jeudis, une conférence publique dénommée à l'époque « petite Académie du Palais Rohan ». Bien différente par son ton des salons littéraires ou des « bureaux d'esprit » en vogue, on y abordait les thèmes de la théologie, de l'histoire et surtout de l'érudition. Laïcs et clercs, Jésuites et Bénédictins, littérateurs, savants, même étrangers de passage à Paris, voire de notoires pasteurs de la R. P. R., tenaient à honneur de fréquenter assidûment ces conférences où l'on ne cherchait point à endoctriner.

Jacob Vernet fut précisément un auditeur assidu des conférences du jeudi où quelques années auparavant il avait fait la connaissance de Montesquieu, déjà célèbre par ses *Lettres persanes*.

Au fait, ne serait-ce pas à cette « petite Académie » [1] que Vernet retrouva son compatriote Huber sous son habit d'abbé, car pour une première rencontre, le simple hasard, en pleine rue, aurait difficilement permis d'aborder d'emblée des sujets de controverse !

N'est-il pas plus vraisemblable de conjecturer que la révélation du talent de controversiste de notre « petit collet » daterait de l'une des séances au cours de laquelle Huber aurait argumenté avec brio !

Gageons qu'il gagna dans cette « petite Académie » et à la société de l'érudit abbé d'Oliva, son bibliothécaire, un enrichissement spirituel et durable et garda de ce cercle littéraire un souvenir aussi « délicieux » que celui de Montesquieu, déplorant toutefois « le despotisme » et les tracasseries d'un P. Tournemine [2].

[1] Dom Calmet, Dom Bernard de Montfaucon, le Père de Tournemine et plusieurs autres littérateurs célèbres s'y trouvaient à des jours marqués pour s'entretenir sur des matières érudites. Le cardinal présidait quelquefois lui-même à ces savantes assemblées où chacun, obligé de remplir à son tour une séance entière, choisissait à son gré le sujet de sa dissertation. D'après les Mém. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, « Eloge du Cardinal A. G. M. de Rohan », t. XXIII.

L'importance de cette conférence n'a pas été soulignée par la plupart des historiens de la littérature française. Voir la notice que lui consacre cependant l'*Almanach royal*, spécialement celui pour l'année 1726.

[2] Citation tirée des *œuvres* de Montesquieu, t. VI, Paris, 1828, p. 451.

Il apparaît, en tout cas, que déçu de bonne heure, J. J. Huber chercha à se faire une existence agréable parmi le monde lettré plutôt qu'à servir une ambition sérieuse et se montra piètre quémandeur. Sans doute, son grade universitaire étranger ne pouvait le faire considérer en France comme « gradué en forme » des universités du royaume. Mais le crédit du cardinal, si haut en Cour, pouvait aisément lui faire obtenir « une lettre royale de naturalité avec congé de tenir bénéfice » pour se voir coucher aussitôt sur la « feuille des bénéfices » [1].

Or, le petit collet genevois n'en brigua point alors, ni par la suite. Spirituel en diable, dépourvu d'amertume, ni famélique ou impécunieux semble-t-il, tel le vit J. Vernet à leur première rencontre en 1725. Entre le départ indéterminé du palais Rohan et le premier séjour outre-Manche, livré à son libre arbitre dans ce Paris débridé de la Régence, réussit-il à se tenir à l'écart des intrigues, des complaisances ou des plaisirs avilissants pour son habit d'Eglise ? [2]. Son entendement et son goût pour l'étude (dont les succès universitaires de Turin sont garants) pourraient le faire supposer. Malheureusement, la lente ascension mondaine jusqu'au seuil de la trentaine garde, pour nous, son secret.

III. Parmi les muses, Huber a choisi Clio

De 1725 à 1731, les renseignements biographiques sur Huber nous font défaut : lacune regrettable, comblée, semble-t-il, par un voyage au Portugal en 1729 [3], suivi d'un autre en Hollande

[1] C'est en vain, en effet, que dans les registres de la série (Lettres closes royales) 0[1] des Archives Nationales à Paris, pour la période de 1724-1744, nous en avons recherché une semblable en faveur de l'abbé Huber. De même il ne figure pas dans le registre de la Faculté de théologie de Paris pour tous les licenciés immatriculés de 1373 à 1800 (Bibl. Nat. de Paris, Ms. latin 15440).

[2] Nous ne pouvons toutefois accueillir ici l'assertion toute gratuite formulée par M. Rheinwald dans son essai biographique publié en 1927 d'un « abbé Huber mêlé aux diableries du Cardinal de Rohan » !

[3] Pour autant que le manuscrit (*inédit*) de la Bib. Nat., coté Z 1500, pièce 43, *Mémoire sur le commerce du Portugal fait au mois de janvier 1737* ait bien pour auteur l'abbé Huber ? (Voir la liste de ses « Mémoires » (nous dirions plutôt *Rapports* pour ce genre d'écrits) et leur analyse dans la seconde partie de cette étude.

et dont on peut conjecturer qu'ils s'effectuèrent en compagnie ou plutôt à la suite de quelque personnage et comme secrétaire.

Au cours de 1731, un séjour outre-Manche, envisagé comme de longue durée nous est soudainement révélé par une substantielle lettre autographe de notre « petit collet », la première en date que nous ayons de lui, après les années obscures de sa vie.

Il y a lieu de nous arrêter à ce texte inédit et révélateur, tant par le style que pour le genre d'occupation, la situation et les projets du signataire de ces six feuillets bien remplis d'une écriture serrée et régulière [1].

La missive est adressée à Sir Hans Sloane, président de la « Royal Society » de Londres depuis 1727 (date de la mort d'Isaac Newton), médecin et botaniste, membre étranger de l'Académie des Sciences de Paris, de l'Académie Impériale de Saint-Pétersbourg, de celle de Madrid et dont le cabinet d'histoire naturelle et la bibliothèque sont à l'origine du British Museum ; en bref éminente personnalité internationale et de surcroît d'une bienveillance éprouvée [2].

Voltaire, durant son séjour de 1725 en Angleterre, n'avait pas omis de faire sa cour à cet insigne *physician* si honoré dans son pays comme dans le monde savant et lui avait dédié un exemplaire de ses *Essais*. Benjamin Franklin, au début de sa glorieuse carrière, lors de son établissement dans la capitale britannique, en 1726, avec le même empressement, avait aussi recherché l'occasion de se signaler à l'attention de Sloane, en l'alléchant par la promesse de curiosités d'histoire naturelle [3].

[1] Document *inédit* conservé au British Museum dans la correspondance de Sloane, sous la référence : Mss Sloane 4052, f° 97 à 99 incl., dont l'existence a été révélée par M. J. M. Price, professeur à l'Université du Michigan à Ann Arbor, dans la revue *The William and Mary Quartely*, avril 1957, sous le titre « The French Farmers-General in the Chesapeake ».

Nous lui exprimons ici nos vifs remerciements pour l'envoi de son article ainsi que pour la copie intégrale du document.

[2] « He was rarely asked in vain », selon le *Dictionary of National Biography* dans la rubrique qu'il lui consacre.

[3] En ce qui concerne Voltaire, la référence est tirée du livre de J. Churton-Collins, *Voltaire, Montesquieu and Rousseau in England*, London, 1908, p. 61, note 2. La lettre de Benj. Franklin, datée de Londres, 2 juin 1726, se trouve dans : *The Writings of B. Franklin*, édit. Smyth, New-York, 1908, t. II, p. 52 et 53.

Et Huber, bien informé, ne fait-il pas de même par le copieux Post-scriptum ajouté aux six pages de sa lettre à ce passionné collectionneur [1].

Paris ce 15 Avril n. st. 1732

Je savois, Monsieur, avant de faire le voyage d'Angleterre, ce que vous doivent les arts et les sciences, et je le savois avec tous les hommes du monde entier, qui prennent intérêt à leurs progrès. Je souhaitois avec passion d'avoir l'honneur d'être connu de vous, et d'être admis à voir ce Cabinet ou plutôt ce Monde de raretés qui fait l'admiration de toute l'Europe. Lorsque je me vis à Londres je crus toucher à un moment que j'avois beaucoup désiré, mais une affaire imprévûe, m'ayant obligé de repasser la mer beaucoup plutôt que je me l'étois proposé, me priva en partie de ces avantages.

Moyennant la politesse qui vous est propre, Monsieur, pour tous les étrangers, j'eus l'honneur de vous être présenté l'automne dernier par Mr. Cotta [2] Professeur Allemand, mais je n'eus pas le tems de me faire connoitre à vous, et je ne pus qu'entrevoir ce merveilleux amas de richesses que vous avés recueillies avec tant de soins, de dépenses, de choix et de savoir. Car qu'est-ce qu'une après dinée de cinq ou six heures. C'en est plus qu'il n'en faut pour être étonné et ébloui, mais ce n'est pas assès à beaucoup près pour voir tout, encor moins pour voir à fonds. C'est pourtant ce que j'aurois souhaité, et ce desir est bien naturel dans un lieu où sont rassemblées toutes les productions de l'art, où se trouvent toutes celles de la nature, dans leurs commencemens, leurs progrès, et leur perfection, cela dans tous les genres. J'en ay pourtant assès vû, pour me croire abondamment dédommagé des peines du voyage, quand je n'en aurois recueilli d'autre fruit, et pour etre tenté de le faire une seconde fois, quand je n'aurois en vûë d'autre objet que celui là.

Ce n'est donc point Monsieur à titre d'homme connu de vous que je prends la liberté de vous écrire aujourdui et je ne puise ce droit là que dans la part que vous prenès à tout ce qui intéresse les lettres. Le dessein que j'ay formé y a trop de rapport pour ne pas vous être communiqué; independamment des secours litteraires que peut attendre de vous tout homme qui travaille à un ouvrage

[1] A qui Huber pouvait écrire en français car H. Sloane était familiarisé avec notre langue par ses études de médecine à Paris et à Montpellier ainsi que par ses grades universitaires pris ensuite à Orange.

[2] Jean Frédéric Cotta (1701-1779), né à Tubingue, fils du libraire Jean Georges Cotta, adjoint en 1728 à la Faculté de Philosophie d'Iéna, qui parcourut ensuite l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre et la France et à son retour, en 1734 ou 1733, fut nommé professeur titulaire de philosophie à Tubingue (d'apr. *Nouv. Biogr. générale* et *Allgemeine deutsche Biographie*). L'abbé Huber l'avait-il rencontré en France ou en Angleterre ?

utile. Pardonnés moy, Monsieur, si avant de vous parler du mien, je commence par vous dire un mot de moy. Je ne serois pas dans cette peine là si j'avois fait un plus long séjour en Angleterre.

Je vous avouerai d'abord sans honte que je ne suis connu par aucun ouvrage imprimé. Soit paresse, libertinage d'esprit, ou timidité, je suis arrivé à trente ans, sans m'être avisé d'entreprendre un ouvrage suivi. J'envisageois le rolle de spectateur comme le moins sujet à inconveniens, et les lettres qui faisoient l'occupation et la douceur de ma vie ne paroissoient bonnes que prises ainsi. Mais on müe d'esprit comme de voix; l'ambition guette ordinairement les hommes au sortir de leur jeunesse; celle d'un homme de lettres ne peut être que d'écrire et de publier, et celle là m'attendoit. Ainsi lorsque quelques personnes qui ont de la bonté pour moy, m'ont proposé d'entreprendre un ouvrage de longue haleine pour le publier, elles n'ont pas eu de peine à me persuader.

Mon amour pour l'histoire en general qui a toujours été l'objet principal de mes etudes, m'a tout d'un coup determiné au genre d'ecrire; et dans la multitude de sujets qui se presentoient, je n'ay pas balancé à choisir l'histoire du Regne de Pierre I Empereur de Russie. On blâmera peut être la hardiesse de ce choix, pour un coup d'essay; mais c'est precisement le cas de s'attacher à un beau sujet qui puisse suppléer à ce qui manque à l'Ecrivain. D'ailleurs une longue habitude avec les historiens des bons siecles, et avec ceux des modernes dont on doit faire cas [1], me laisse esperer d'y trouver quelque facilité. Je suivrai ces bons guides d'aussi près qu'il me sera possible; le travail, l'application, le desinteressement et la docilité feront le reste. Nous n'avons sur ce morceau d'histoire un des plus beaux et peut être des plus instructifs qui nous soient connus, nous n'avons que des memoires informes et des compilations de gazettes [2]. Le public doit me savoir grè si j'en forme une histoire raisonnée et motivée; et il me sera je crois plus aisé de le satisfaire que de me garer des inconveniens attachés inseparablement à toute histoire, qui n'est pas eloignée au moins d'un siecle de celui qui l'ecrit [3]; car ici la distance des lieux ne garantit de rien, veu les liaisons de la Russie avec le reste de l'Europe. J'y ferai pourtant de mon mieux; ce que je dois à la verité ne m'empechera pas de garder les menagemens convenables, lorsqu'ils ne seront pas incompatibles avec elle. Heureusement le sujet principal est extremement louable;

[1] Il eût été intéressant de savoir si Huber plaçait Voltaire parmi ces derniers ?

[2] Spécialement les 5 volumes de Rousset de Missy parus en 1728 à La Haye, dont il sera fait mention ci-après.

[3] Allusion à la Censure de l'*Histoire de Charles XII*, de Voltaire, dont le premier tome fut tiré avec l'approbation accordée au Sceau; mais le ministre se ravisant fit saisir l'édition (1731).

il a assés de vertus pour soutenir un petit nombre de défauts, assés de grandes actions pour faire excuser quelques fautes, et en disant tout avec la sincérité qu'exige l'histoire, il en restera assés pour son eloge. Il n'est pas aussi facile de dire vray des personnages qui ont joué les seconds rolles, sans blesser ou des personnes encore vivantes, ou la memoire d'autres qui n'existent plus, mais à qui il reste des partisans. A cela Monsieur que puis je faire, si ce n'est de ne rapporter les verités odieuses qu'autant qu'elles tiendront à des faits essentiels à mon sujet, de ne faire sur celles ci que les reflexions absolument necessaires, et d'abandonner les autres à mes lecteurs. On sait en Russie comme ailleurs qu'un historien n'est pas un Panegyriste, et si comme je l'espere, je ne peche ni contre la vertu ni contre la prudence, j'aurai droit d'attendre l'approbation des personnes raisonnables, et le courage de soutenir sans peine, la haine de ceux qui me desapprouveront sans raison.

Voilà Monsieur les premieres difficultés qui se sont presentées a moy : en voici une bien plus importante, et pour laquelle vous me permettrés de vous demander du secours, si dans le grand nombre de manuscrits rares que vous possédés il s'en trouve qui puissent m'aider. Vous comprenés que je parle du défaut des Mémoires necessaires pour faire une bonne histoire. Aprés avoir parcouru attentivement, et même depouillé en partie, tout ce qui a été imprimé sur ce sujet en diverses langues, je trouve des contradictions sans nombre, et de grands vuides. J'ay ecrit, et fait ecrire en Russie à diverses personnes; on me promet des Memoires d'ailleurs; Mr de La Motraye [1] m'en fait esperer aussi. Et combien n'en faut-il pas pour demeler la verité des faits que l'éloignement altere presque toujours, et que les differens interets de ceux qui ecrivent, rendent necessairement ou douteux ou equivoques. C'est bien pis encor quand il faut en decouvrir les causes, et c'est le devoir d'un historien. Je n'en desespere pas cependant si l'on veut bien m'aider. Je prévois bien des contradictions dans les Memoires que je recevrai, mais je ne demande pas mieux que d'en avoir beaucoup à concilier. En attendant d'avoir ce qu'il me faut pour commencer, je m'occupe des Regnes qui ont précédé celui du Czar Pierre. Je compte d'en faire une espece de discours preliminaire qui rendra compte des revolutions et des progrés de la Monarchie des Russes, et en meme tems des mœurs, de la Forme du Gouvernement, et de tout le Geographique. Le lecteur se trouvera ainsi tout porté en Russie, et l'historien s'épargnera par là bien des digressions. La Geographie

[1] On sait qu'Aubry de la Motraye qui avait été le compagnon du roi de Suède à Bender, une fois revenu en France, attaqua l'*Histoire de Charles XII* écrite par Voltaire en publiant, en 1732, sous forme d'une lettre ouverte à l'auteur, ses *Remarques historiques sur l'histoire de Charles XII.*

de ce pays-là est ce qui me donne le plus de peine et je trouve bien peu de secours pour cela. J'en ay fait demander à Mr De Lile [1] qui est à S. Petersbourg; personne assurement n'est plus en etat de m'aider pour cette partie-là.

Voila Monsieur une idée de mon projet, et vous comprenés actuellement tout ce dont j'ay besoin pour le remplir d'une maniere convenable à la beauté du sujet. J'espere que cette même generosité a laquelle le Public doit deja de bons ouvrages vous sollicitera en ma faveur; car je ne fais aucun doute que vous n'ayés là dessus, comme dans tous les autres genres, un grand nombre de choses rares et qu'on trouveroit difficilement ailleurs. Je ne vous parle point de la reconnoissance avec laquelle je recevray ce dont vous voudrés bien me faire part, tout ce que je puis vous dire Monsieur, c'est que ce que je vous devrai sera un nouveau motif d'émulation, pour donner tous mes soins à en faire un usage qui ait votre approbation.

Je voudrois bien Monsieur qu'il y eut quelque chose pour vôtre service dans ce pays-ci, et que vous voulussiez m'honorer de vos ordres; je les recevrois avec empressement et reconnoissance.

J'ay l'honneur d'etre avec un profond respect Monsieur Votre très humble et tres obeïssant serviteur l'Abbé Huber

Mon addresse est à Paris chés Mr de la Pouplinière, Fermier general du Roy.

P.S. Je me suis souvenu Monsieur d'avoir vû à Marseille il y a quelques années entre les mains d'une espece de curieux deux corps humains petrifiés, qui seroient assurement bien mieux placés dans votre Cabinet, et qui ne seroient pas indignes d'y être. Avec la pointe d'un couteau j'enlevai la substance pierreuse qui couvroit le crane, et je perçai jusqu'à la matiere spongieuse de l'os dont une partie des cellules etoit remplie de la matiere qui avoit petrifié le tout; l'autre partie etoit vuide et se distinguoit à merveille. J'offris une trés petite somme pour avoir un de ces deux corps dans le dessein de le faire scier par le milieu; et pour peu que je me fusse avancé davantage, on me l'auroit abandonné. J'ay ecrit à Marseille pour savoir s'ils y sont encor; et pour peu que vous en ayés envie Monsieur, il me sera très aisé de vous les avoir à bas prix. Le transport n'est rien, veu la facilité de la Mer.

* * *

Si nous l'en croyions, Huber aurait donc vécu jusqu'à ses 30 ans sonnés en dilettante cultivant les Lettres, sans ambition

[1] Mr. de l'Isle était un riche commerçant installé dans la nouvelle capitale russienne depuis la fondation de celle-ci par Pierre Ier.

de se voir imprimé. Elles « faisoient l'occupation et la douceur de ma vie », assure-t-il. Vraiment étaient-elles d'un genre épistolaire aussi pur et désintéressé ?

A Paris spécialement il en existait un fort en vogue : celui des « gazettes à la main ». On en dénombrait alors quatorze sortant de bureaux autorisés, sans compter les nouvellistes « de contrebande ». Ces « petites nouvelles » ou gazettins répondaient à l'incoercible besoin d'informations de la société cultivée. Elles comblaient le vide des feuilles imprimées avec privilège; toutefois la collaboration à ces « feuilles », par son caractère de sportule, s'en trouvait trop ravalée pour être avouée.

Un autre genre, plus relevé, s'était aussi établi, celui de « correspondant », plus ou moins « littéraire », d'un personnage titré ou constitué en dignité. C'était, en fait, un « courriériste » confidentiel faisant passer par personne interposée des nouvelles qu'aurait arrêtées la censure si elles n'eussent été adressées sous forme d'anodines lettres privées. Et par son caractère confidentiel, un « correspondant » ne devait davantage s'avouer ouvertement.

Il est impossible évidemment de pouvoir déterminer si Huber jusqu'à cette année 1732, — celle de sa « mue d'esprit » (!) avait pu vivre aussi benoîtement en simple « spectateur », sans le secours d'une besogne de rencontre ou s'il celait, par pudeur, au lettré plusieurs fois académicien, son enrôlement parmi la gent plumifère besogneuse [1].

Par contre, il est bien établi que le « petit collet » compilait déjà ferme et ambitionnait la gloire littéraire dans le genre le plus sérieux que Voltaire venait d'aborder, par l'histoire d'un roi et celle de ses batailles. Comme l'expose en peu de mots l'auteur en herbe, sa conception de l'ouvrage apparaît nouvelle — et il y a lieu de le souligner — en ce qu'elle substitue à l'histoire des rois celle des peuples, « des moeurs, de la forme du gouvernement » et comprend encore la géographie du pays.

Quant au choix du sujet il se trouva sans doute fixé par le

[1] Si, dès cette époque, l'abbé Huber a pu, fort bien, être le « correspondant » attitré de quelqu'un, nous pensons au jeune duc Charles de Brunswick-Lunebourg, comme nous le verrons plus tard.

succès de l'*Histoire de Charles XII*. Elle faisait naturellement porter le plus grand intérêt au rival, « créateur » d'empire, et à la Moscovie qui venait de tourner ses regards vers la civilisation occidentale pour s'incorporer à l'Europe. En France, existait au surplus un véritable engouement pour le tsar Pierre Ier, surtout depuis l'Eloge funèbre prononcé par Fontenelle à l'Académie des Sciences [1], en novembre 1725. Depuis, il s'était opéré une sorte de cristallisation allant permettre au mythe de ce qu'on a pu nommer le « mirage russe en France au XVIIIe siècle » [2] de se parfaire et de s'imposer.

Cependant, quoique inexpérimenté, Huber ne se dissimule pas les embûches de l'entreprise où le madré Voltaire avait dû flairer les écueils, puisque l'idée d'écrire la réplique de son *Charles XII* n'allait prendre corps qu'en 1737 et qu'il prit la précaution, auparavant, de soumettre le manuscrit à une véritable censure russe, rigide et tatillonne.

Huber, en 1732, avait donc le champ libre mais la tâche qu'il s'assignait était de longue haleine.

En dernière analyse, une curieuse coïncidence existe entre la lettre d'Huber à Sloane datée, comme on a vu, de Paris « 15 avril n. st. 1732 » [3] et une autre écrite précisément la veille de ce même jour, aussi de Paris, par Voltaire à Bertin de Rocheret [4].

Notre modeste abbé demeurait alors, d'après l'adresse qu'il mentionne à la fin de sa lettre : « chés Mr de la Pouplinière Fermier général du Roy », c'est-à-dire rue Neuve des Petits-Champs, en un hôtel adossé au Palais Royal, tandis que le coryphée du Parnasse jouissait à ce moment de l'hospitalité de Madame de Fontaine-Martel, rue des Bons-Enfants, en un

[1] Cette Académie ayant été honorée d'une visite de Pierre Ier en juin 1717 et lui ayant alors, comme on sait, décerné le titre d'Académicien.

[2] C'est le titre d'une intéressante étude de M. Albert Lortholary, parue chez Boivin à Paris en 1951, in 4o.

[3] Dans une lettre adressée à un insulaire, l'indication : n. st. [nouveau style] indiquait que la date correspondait au calendrier usité en France.

[4] No 460 du t. 2 de la *Voltaire's Correspondence*, publiée par M. Besterman.

immeuble qui, lui aussi, avait vue sur ce même jardin du Palais-Royal. En somme ils se trouvaient l'un et l'autre à portée de vue sans les frondaisons et les bosquets de cette promenade en vogue.

Et précisément, les deux épistoliers abordaient dans leurs lettres respectives le sujet si controversé de l'Histoire, encore que pour l'homme célèbre il s'agissait des corrections à apporter à son ouvrage paru sur Charles XII tandis que pour notre velléitaire il n'était encore question que d'un livre en projet !

Néanmoins, lorsque sous la plume de Voltaire on trouve cet aveu : « Ma plus grande peine n'a pas été de trouver des mémoires, mais de démêler les bons. Il y a encore un autre inconvénient inséparable de toute histoire contemporaine..., mais ces petits dégoûts ne doivent pas décourager un homme qui aime la vérité et la liberté... », l'on ne peut qu'être frappé de l'analogie de leurs propos sur le même thème. — Comme si les deux hommes eussent pu en discuter l'avant-veille et s'accorder sur cette conception des écueils de l'Histoire, supposition fort plausible puisque l'un et l'autre, comme nous l'allons voir, étaient déjà familiers du salon de La Pouplinière.

IV. L'Hospitalité d'un fastueux Fermier Général

En lisant l'adresse parisienne d'Huber chez le fastueux financier qui, à tort ou à raison, incarne un des types du sybaritisme du XVIIIe siècle dissolu, le dicton : « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es ! » se présente naturellement à l'esprit.

Sans tenter une réhabilitation, il faut donc, au préalable, dissiper l'équivoque qui pourrait rejaillir sur le commensal devenu bien vite un intime d'Alexandre-Jean-Joseph Le Riche de La Pouplinière. En effet, il y a lieu de remarquer qu'en août 1732, ce « traitant », l'un des 40 élus du fameux bail Carlier de 1723, atteignait tout juste la quarantaine et qu'alors son personnage différait grandement du légendaire « Sultan » des

années 1760, déjà sénile et perdu de mœurs au milieu de sa « ménagerie » d'Auteuil.[1]

Ce serait fort anticiper et bien faussement, puisque le scandale n'apparut dans la vie de cet « enfant de Plutus » qu'en 1748 avec la découverte de la plaque de cheminée truquée, qui fut le sujet de tant de quolibets versifiés, provoqua maints incidents grotesques et plus tard avec les déportements du mondain blasé d'adulations et de fêtes[2]. Rien dans la vie de l'opulent fermier-général jusqu'en 1744, date de la mort d'Huber, n'avait encore tellement défrayé la chronique en dehors des échos tapageurs de son mécénat et du véritable état de souverain qui fut le sien surtout à partir de 1739, date de son installation dans l'hôtel particulier de la rue Richelieu[3].

* * *

En 1731, donc, les réceptions chez La Pouplinière, sous la forme des concerts de musique de chambre qui firent la renommée de ce salon, ne purent commencer qu'en octobre, avec son retour dans la capitale[4].

Sans doute, pendant les trois années précédant celles de l'exil à Marseille imposé par la rancune du prince de Carignan

[1] Etant né le 28 juillet 1693 à Chinon où son père était receveur du grenier à sel, d'après un extrait baptistaire (inédit; Minutier Central des Arch. Nat., Etude XXIII, ref. 668). La Pouplinière avait donc six ans de plus qu'Huber. Nous avons adopté l'orthographie de cet extrait d'Etat civil. Ce fut d'ailleurs celle usitée par l'abbé Huber. (Voir le libellé de son adresse.)

[2] Pour la biographie de La Pouplinière le livre de M. Georges Cucuel: *Mr. de la Pouplinière et la musique de chambre au XVIIIe siècle.* Paris, 1913, est capital.

[3] Hôtel qui occupait le n° 59 actuel de la rue de Richelieu et qui a disparu. Il avait été bâti par Villedo en 1662 et ne fut acheté par La Pouplinière qu'en septembre 1739. Précisons que l'abbé Huber ne fut jamais hébergé à demeure dans cet hôtel.

[4] De fin juin à la mi-octobre, La Pouplinière avait entrepris un voyage en Hollande avec cinq compagnons dont quatre sont désignés dans la relation de ce voyage. Un seul n'est pas nommé. Ne serait-ce pas le rédacteur-secrétaire engagé à cette fin ou ami de fraîche date? l'abbé Huber peut-être? Nous n'avons pu, malheureusement, consulter le texte imprimé de la Relation, rareté bibliographique qui manque à la Bibl. Nat. de Paris. Le style du narrateur nous aurait éclairé.

à son heureux rival, l'Adonis des Fermes générales avait déjà étonné les dames de Provence par l'éclat de ses fêtes. Mais ces réjouissances ne furent qu'un intermède, interrompu le jour où le cardinal-ministre put croire le prince du sang de Savoie apaisé et mit fin à la « tournée de service » du débutant qu'il protégeait déjà. Réinstallé en sa place, le fermier-général venait donc de reprendre le cours habituel de sa vie administrative et mondaine en donnant quelques heures au fastidieux labeur des bureaux et des journées entières à ses divertissements de mélomane, de rimailleur et d'habitué des coulisses de théâtre.

Bien fait, aimable et généreux, réputé homme d'esprit à la ronde, il devait rencontrer peu de « cruelles » jusqu'au jour où il allait tomber dans les rets de la charmante « soubrette » qui sut si bien se faire épouser, encore qu'elle n'y réussit pas avant 1737 ! Cette liaison ou plutôt la vie commune avec l'artificieuse maîtresse n'aurait pas commencé avant 1734. Elle serait donc postérieure de trois ans à la réinstallation dans le logis parisien d'avant l'exil de 1727 [1].

Cet hôtel se trouvait situé dans la partie de la rue Neuve-des-Petits-Champs englobée dans les limites de la paroisse Saint-Eustache et jouxtant le jardin du Palais-Royal [2]. Il devait être assez important et spacieux puisqu'on y put donner en mars ou avril 1733 la première représentation d'*Hippolyte et Aricie* devant un public nombreux d'invités [3]. Toutefois, était-ce par manque de communs à ce logis que La Pouplinière n'usait encore cette année-là que d'un « carrosse de louage », selon le contrat qu'il venait d'en passer avec le « sieur Cazdoz » [4] ?

En tous cas la situation de cette demeure était fort plaisante. Sur la rue et vis à vis s'élevait l'hôtel de la Compagnie des Indes, au delà de la cour d'honneur duquel, lorsqu'on la surplombait,

[1] D'après Cucuel, ouvr. cité, p. 92.

[2] Immeuble qu'on ne peut plus identifier aujourd'hui. Selon le Papier terrier du Roi (Arch. Nat., Q^1 1099^6), onze immeubles entre la rue de la Feuillade et la rue Richelieu, numérotés 83 à 94, répondaient aux conditions de situation exposées, la rue de Beaujolais n'ayant été ouverte qu'en 1784. La Pouplinière habitait dans une des nombreuses maisons que son ami d'Artaguiette possédait aux environs et la lui avait louée.

[3] D'après Cucuel, ouv. cité, p. 32.

[4] Bail de carrosse du 31 août 1733, référence de Cucuel, *op. cit.*, p. 109 note 3, d'après les minutes du notaire parisien Fortier.

l'on pouvait apercevoir les toits de la « Bibliothèque du roi » et ceux de la Bourse [1].

Du côté opposé, l'hôtel du fermier-général avait vue directe, sinon accès, sur le jardin du Palais-Royal, alors laissé à l'abandon par son propriétaire [2] mais devenu promenade à la mode toujours plus achalandée.

Tels étaient les lieux et les aîtres qui accueillirent l'abbé Huber, où il allait désormais demeurer sans interruption jusqu'au début de 1739 [3].

* * *

De quelle façon s'y trouvait-il hébergé ? Certainement au même titre que le jeune Alexis Piron, engagé par Durey d'Arnoncourt, financier aussi *métromane* que son collègue La Pouplinière, et dont on disait qu'il sacrifiait à ses distractions tout son temps « y compris celui de l'Etat » [4]. D'autres lettrés subsistaient auprès des beaux esprits de la finance : tel Charles Collé, type de l'« amuseur » de société, pourvu d'un emploi lucratif chez les Meulan dès son adolescence [5]. Or Collé et Piron hantaient de longue date l'accueillant cercle où Huber venait d'être admis.

Le couvert assuré, l'assiduité à table et l'art de s'y maintenir ne dénoncent pas forcément le parasite ni ne prouvent pas toujours une déchéance sociale.

M. de La Pouplinière qui taquinait avec bonheur les muses

[1] La première Bourse installée dès 1724 avec une entrée particulière rue de Vivienne (LEFEUVE, *Les anciennes maisons de Paris*, t. 3, p. 231). L'hôtel de la Compagnie des Indes, situé dans cette partie de la rue Neuve des Petits-Champs, s'y trouvait depuis 1719 (*ibid.*).

[2] Louis d'Orléans, le « moine de Sainte-Geneviève » qui, en 1730, se borna à faire restaurer le jardin. Depuis les modifications entreprises par son grand-père en 1674 il n'avait pas été embelli ni suffisamment entretenu. Les arbres étaient devenus trop touffus. (D'après V. CHAMPIER et G. R. SANDOZ, *Le Palais Royal*, Paris, 1900, 2 vol., t. I, p. 343.)

[3] *Comme commensal* de La Pouplinière. Par la suite il eut un domicile particulier rue des Petits-Pères au carrefour des Augustins et de la place des Victoires, où il mourut en 1744.

[4] D'après THIRION, *La vie privée du financier au XVIII*e *s.*, Paris, 1895, p. 92.

[5] A. AUGUSTIN-THIERRY, *Trois amuseurs d'autrefois*, Paris, p. 172.

érotique et bachique n'avait apparemment cherché qu'à être dégagé des besognes bureaucratiques, dont il avait une profonde aversion, pour s'en décharger sur un secrétaire plutôt voué à la littérature sérieuse. Or notre « petit collet » qui s'abreuvait des grimoires les plus touffus et compilait la plume à la main et souvent à la chandelle n'était-il pas le plus idoine ? De surcroît, ayant par son esprit la ressource de payer en bons mots l'hospitalité qu'on lui donnait !

Une estime réciproque entre gens issus d'un milieu commun et restreint — celui de la finance au XVIIIe siècle — avait aussi, et d'emblée, influencé les rapports l'amphitryon ne pouvait ignorer que le petit collet était le troisième fils du plus notoire banquier de Lyon, ayant jadis forcé Samuel Bernard [1] à compter d'égal à égal et grand ami de M. Delabarre, devenu en1726 Trésorier des Invalides [2]. Il n'est pas moins significatif, d'autre part, qu'en arrivant à Amsterdam, en 1731, La Pouplinière présenta des lettres de recommandation émanant du Genevois Vernet, banquier à Marseille, frère de J. Vernet.

A la cordialité des premiers rapports s'ajouta rapidement la confiance grandissante en un secrétaire qui assimilait avec tant de facilité le fin du métier, le jargon et le mécanisme de la méticuleuse bureaucratie des Fermes Générales (connaissances qui furent fort utiles à l'abbé Huber, dans la suite).

La besogne répartie entre bureaux, sections et départements, surtout la rédaction de rapports, rebutait particulièrement le libertin fermier-général, qui ne pouvait cependant éluder les heures de présence, rue du Bouloi, exigées comme de chacun de ses collègues par le Tableau de service [3].

[1] Pour la liquidation de la fameuse crise lyonnaise de 1709, dont il a été parlé au 1er chapitre.

[2] D'après le *Partnership*, fo 61, de Fr. Calandrini, celui-ci avait habité chez M. Delabarre, en tant qu'associé de J.-J. Huber père, lors de son premier séjour parisien. En fait le Trésorier des Invalides était un banquier de Cour, en second.

[3] Pour 1731 et 1732, ces Tableaux de service assignaient à M. de La Pouplinière la co-gestion des « departemens des Cinq grosses Fermes et du Domaine d'Occident, la régie des petites Gabelles, les comptes des Gabelles du Lyonnois, du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc », selon les Almanachs royaux de ces années-là. A partir de 1733 (jusqu'en 1743), il fut chargé de celle de la « Régie des Tabacs pour la ville et Généralité de Paris ». Voir ci-après.

* * *

Les plaisirs de la vie de société dédommagèrent largement Huber du labeur bureaucratique le plus fastidieux, car dès la réinstallation rue Neuve des Petits-Champs l'accueillante hospitalité de La Pouplinière, homme d'esprit malgré sa grande fortune, ouvrait son hôtel aux amis et relations d'avant l'exil, empressés d'en reprendre le chemin.

Sur ce terrain neutre où se rencontraient déjà des personnes de tout rang, les vétérans dans l'amitié du fermier-général devinrent vite familiers à Huber. Parmi eux, Rameau tint, comme on sait, de bonne heure [1] une place prépondérante, d'abord seul, puis avec sa jeune femme, douée d'une si jolie voix. Ils passèrent, dès lors, à l'hôtel du financier mélomane la majeure partie de leur temps sans toutefois y habiter. Le mécène engoué des principes harmoniques de son musicien d'adoption se pliait à son caractère atrabilaire, et chacun devait être aussi docile aux sautes d'humeur du maître du clavecin qu'aux toquades du maître du logis. Piron [2], Dijonnais comme son ami Rameau, ex-secrétaire d'Arnoncourt en 1712, introduit par lui chez La Pouplinière, y tint longtemps la seconde place des familiers fondés en titre. Huber apprécia sûrement le brillant esprit, la jovialité et le grand cœur du poète avant que sa pièce *Gustave Wasa*, jouée en 1733, en consacrant son premier succès lyrique, le fit accueillir plus souvent dans d'autres salons.

Quant à la liaison du fermier-général avec Voltaire, elle daterait [3] d'entre 1723 et 1726, avant la collaboration de l'écrivain consacré avec Rameau, commencée seulement au cours de l'année 1730.

La laborieuse élaboration de *Samson*, opéra biblique mort-né, est bien connue mais on a trop peu souligné le rôle prépondérant joué par La Pouplinière dans les négociations entre

[1] Vers 1725, selon CUCUEL, ouvr. cité, p. 69, donc bien avant « l'honnête exil » à Marseille. Ce fut à 43 ans que Rameau épousa M. L. Mangot, âgée de 19 ans, en 1726.

[2] Les renseignements sur Alexis Piron sont tirés de la biographie que lui a consacrée Paul CHAPONNIÈRE, Genève, 1910.

[3] D'après CUCUEL, ouvr. cité, p. 60.

le librettiste longtemps réticent et le compositeur si souvent déçu, jusqu'au terme fatal où, achevée enfin, la pièce devait être interdite [1] !

Aussi bien avait-on dû faire appel à l'abbé Pellegrin, ami commun de Piron et d'Arnoncourt et librettiste attitré des théâtres, pour le livret d'*Hippolyte et Aricie*, conçu rue Neuve des Petits-Champs et premier opéra de Rameau joué à la scène. La lettre que l'auteur de *Zaïre* écrivit à Cideville [2] le lendemain de la première représentation à laquelle il venait d'assister nous éclaire sur l'inimitié latente entre Voltaire et le musicien novateur. Elle explique sa bouderie pour les concerts donnés chez La Pouplinière de 1730 à 1733 et le silence sur le mécène et son salon dans toute la correspondance de cette période [3].

Le dédain du grand homme se renforçait aussi de l'agacement provoqué chez lui par Piron qui se regardait ou plutôt affectait de se regarder comme son égal, du mépris maintes fois exprimé pour Pellegrin « qui dînait, persiflait-il, de l'autel et soupait du théâtre » !, de sa commisération amusée par les rimailleurs de la confrérie bachique du « Caveau », fêtés presque tous chez l'épicurien financier [4]. Enfin, n'oublions pas que durant ces années-là, le prince du Parnasse se tenait coi et se terrait, redoutant un nouveau séjour à la Bastille, que l'édition des *Lettres sur les Anglais* justifiait assez. De sorte que l'abbé Huber dut tempérer l'impatience qu'il avait de pouvoir confronter ses impressions londoniennes avec celles de l'auteur de ces fameuses

[1] Voltaire ne se décida à prendre un privilège pour *Samson* que le 6 juillet 1734 et la pièce n'était pas au point lorsque la Censure fournit une solution radicale en l'interdisant. (CUCUEL, ouvr. cité, p. 67-68.)

[2] La pièce fut jouée à l'Opéra le 1er oct. 1733. La lettre à Cideville est datée du 2 oct. (*Voltaire's Correspondence*, Besterman, nº 640, t. 3) : « La musique est d'un nommé Ramau... C'est un pédant en musique. Il est exact, et ennuyeux ».

[3] La première mention de La Pouplinière dans la correspondance de Voltaire est seulement du 12 juin 1735 (nº 850, t. 4 de la *Voltaire's Correspondence*), après que le « compère » Thiériot, devint aussi commensal chez le fermier-général. Dès lors ce dernier, qualifié « Mecenas », « Pollion », etc., sera comblé de flatteries et d'éloges !

[4] Sans cependant, semble-t-il, que La Pouplinière ne participe aux séances du Caveau.

Lettres, propagées sous le manteau longtemps avant d'être brûlées par la main du bourreau.

Par contre, combien dut s'aiguiser l'esprit, déjà si vif, du petit collet en compagnie de tous les « mordus du chien de la métromanie » qu'étaient les fondateurs de ce Caveau en pleine faveur, accueillis rue Neuve des Petits-Champs et d'âges sensiblement égaux à celui d'Huber [1]. Amenés certainement par Piron, l'un des animateurs des séances que cette académie de la chanson tenait tous les dimanches au cabaret Landel, carrefour de Bussy, c'étaient : Charles Collé, chansonnier, auteur de pièces licencieuses et de parades endiablées; Crébillon le fils, aussi licencieux dans ses romans mais plus littéraire; Louis Fuzelier, auteur fécond, pourvoyeur spécialisé des théâtres privilégiés et de la Foire; Panard, autre spirituel chansonnier; Pierre Joseph Bernard dit « Gentil Bernard », poète de société, ciseleur de poèmes légers ou d'odes anacréontiques. A leur suite survinrent faiseurs d'ariettes, comédiens, chanteurs, batteuses d'entrechats, menuettistes, etc., bref la plupart des premiers rôles de la scène ou de l'orchestre. De sorte qu'au fil des jours, répétitions, concerts ou divertissements chorégraphiques se succédaient ou alternaient avec les soupers de gala ou les agapes intimes dans les étages nobles de l'hôtel, devenu trop exigu, surtout depuis que le succès d'*Hippolyte* y amenait « seigneurs et dames les plus titrés » [2].

Descendu de sa mansarde ou monté de l'entresol où s'amassaient les matériaux d'une érudition poussée avec ténacité, Huber pouvait, à son gré, se retrancher sur quelque bonne intention ou se joindre au tourbillon des convives, s'abreuver d'harmonie ou de traits d'esprit, ou se gausser des susceptibilités de la race des poètes : *genus irritabile vatum*, en se remémorant Horace ! Car dans l'entourage de l'amphitryon se heurtaient d'incessants jaloux dont « le petit abbé bossu », unique commen-

[1] Collé est né en 1709, Gentil Bernard en 1710, Crébillon le fils en 1707. Panard naquit en 1694 et Piron en 1689.

[2] Ceux que Thiérot avait rencontrés chez La Pouplinière et qu'il citait à Voltaire. Aussi en réponse, dans la lettre datée de Lunéville le 12 juin [1735], Voltaire écrit : « Vous me rabâchez de seigneurs et de dames les plus titrés... » (lettre n° 485, t. 1 de la *Correspondance* de VOLTAIRE, éditée par Moland).

sal de la maison et parvenu fort avant dans les bonnes grâces du maître de céans, — ce que chacun savait — recueillait souvent les confidences.

La facilité de se tenir éloigné des manifestations d'un sybaritisme, que le petit collet réprouva peut-être, lui fut d'ailleurs offerte lorsque le financier acheta en juillet 1732 une maison des champs, une « folie », dont l'isolement champêtre, bien qu'à proximité de la capitale, permit plus commodément les soupers galants ou les frairies débridées trop claironnantes. C'était un pavillon au milieu d'un vaste jardin planté, qu'on gagnait en montant vers Montmartre, par la rue du Coq ou des Percherons [1]. A la belle saison, de quel charme supplémentaire, ce vide-bouteille ne pouvait-il pas parer l'hospitalité généreuse de la rue Neuve des Petits-Champs !

Ne nous méprenons pas cependant sur la soi-disant corruption morale de cet homme du XVIIIe siècle que fut La Pouplinière avec ses idées d'une honnête moyenne, aucunement de génie. Ce fut, avant tout, un curieux et un jouisseur mais cette jouissance n'était pas entachée d'égoïsme. Si, après 1731, ses défauts iront s'accentuant avec l'âge et si la singularité bien connue de son caractère le préparait à tous les excès de l'imagination et des sens, il s'efforça toujours de distribuer de la joie autour de soi et d'associer le plaisir à l'amitié. Et, sur ce chapitre de l'amitié, Huber, qui en éprouva la chaleur et la sincérité, ne pouvait, dès l'origine, tarir d'enthousiasme ni, plus tard, exprimer sa reconnaissance d'une manière plus touchante qu'il ne le fit quinze jours avant sa mort [2].

Quelle agréable quiétude, pensera-t-on, sous pareil toit pour poursuivre le genre d'étude, de pur agrément, que représenta l'histoire moscovite entreprise dans l'alacrité. L'abbé pourtant, lassé moins par cet énorme travail de cabinet que par la déce-

[1] Aujourd'hui rue de Clichy. Sur cette folie, voir CUCUEL, ouvr. cité, p. 80.

[2] On lit en effet dans le testament de l'abbé Huber : « Je lègue à mon bon et cher amy Mr de la Pouplinière outre 1600 livres dont il a mon billet, ma montre en or à secondes de Graham... comme un léger souvenir de l'homme du monde qui l'a le plus aimé et tous mes papiers pour en faire l'usage qu'il trouvera bon »; etc. (Extrait du testament olographe inédit, d'après l'original tiré du Minutier Central, Paris.)

vante quête de documents « à cette distance et au travers des brouillards que la défiance superstitieuse des Russes a affecté de répandre sur tout ce qui regarde l'intérieur de leur nation », aperçoit « des vuides énormes, une espèce d'impossibilité de motiver les événements » [1]. Il se résoud à faire appel à un protecteur princier qu'il estime le plus qualifié pour l'éclairer et à qui, avec une candeur confiante, il fait un « long étalage d'inconvéniens et de difficultez ». Ce texte n'a jusqu'ici pas été identifié ni exactement interprété en dépit de l'intérêt qu'il a pourtant suscité [2]. Nous sommes en mesure, par la comparaison avec la lettre d'Huber à Sloane, antérieure de quinze mois à ce document *inédit*, d'en déterminer avec certitude l'auteur et le destinataire.

C'est une lettre d'Huber, incontestablement, destinée au duc Charles-Frédéric de Holstein-Gottorp, mari de la fille aînée de Pierre-le-Grand et qui dut se retirer dans son duché à l'avènement de Pierre II [3].

A Paris ce 23 aout 1733.

Monseigneur [4]

Pendant le séjour que V[otre] E[xcellence] a fait à paris, Mr de St Sauveur [5] avait eu la bonté de m'annoncer à elle, comme quelcun qui se proposait d'écrire L'histoire d'un pays et d'un Regne qui luy sont parfaitement connus. Il m'avoit flaté Monseigneur de me pré-

[1] Toutes citations extraites de la longue lettre d'Huber au duc de Holstein-Gottorp, dont il est parlé ci-après.

[2] M. Besterman, spécialement, qui a consacré à ce texte l'*Appendix 17* du t. 3 de la *Voltaire's Correspondence*. Le document, brouillon ou copie d'une lettre ou d'un projet, recopié d'une autre main, parvint à Voltaire avec les papiers d'Huber que lui remit Thiériot en 1757, après la mort de l'abbé. Il est relié avec la correspondance originale de Voltaire, de la collection de Cayrol et conservé à la Bibl. Nat. sous la cote Ms. français 12937 et paginé 13 à 34.

[3] Les allusions contenues dans le cours du document justifient amplement notre assertion comme celles du texte cité ci-dessus et, entre autres, celle-ci, au fo 22 du document : « ... les dernières années du regne de Pierre I ne sont pas moins épineuses; et qui le sait mieux que vous Monseigneur... »

[4] Le mot « Monseigneur » a été remplacé partout par « Monsieur », mais d'une main étrangère, vraisemblablement par le commentateur qui se proposait de publier le texte dans la 1re édition des Œuvres de Voltaire, — celle de Kehl peut-être ?

[5] Vraisemblablement M. de Saint-Sauveur, consul de France à Saint-Pétersbourg puis chargé d'affaires, de fin 1747 à juin 1748.

senter à vous et laissé espérer que vous ne me refuseriez pas les Lumières qu'un long séjour en Russie, et une étude particulière de la nation vous ont acquises. Cette espérance m'avoit flaté comme on l'est de tout ce qui mene à un projet dont on est amoureux. — Mais le départ de Mr de St Sauveur a rompu toutes mes mesures. M. Obrien [1] qui s'étoit chargé de le remplacer, m'a mené vint *(sic)* fois à votre porte et toujours inutilement. Une indisposition m'est survenue par surcroit de contretems et j'ay eu la douleur de vous voir partir Monseigneur et emporter des espérances qui m'étoient extrêmement chères. — Comme celle d'être connu de vous m'avoit beaucoup flatté, trouvez bon que je n'y renonce pas absolument et permettez moy de vous rendre compte d'un projet que je sens plus dificile, à mesure que je le vois de plus préz et qui en demeurera à la simple ébauche, tant que je n'aurai d'autres secours que ceux que mes recherches m'ont procurés jusqu'ici. — Je ne vous dirai point Monseigneur, que mes amis m'ont proposé ou pressé d'écrire l'histoire de Pierre I. Si i'y trouve de grandes dificultéz aujourdui je ne dois en accuser que moy...

Et la missive développe un verbeux exposé, au long de dix-huit pages; prolixité, dont l'auteur, arrivé aux trois-quarts de sa lettre [2], s'avise et s'excuse :

Je sens que cette lettre va s'allonger encor, je vous en demande mille pardons. Ne pourriez vous point Monseigneur oublier que c'est une Lettre et prendre ceci pour une ou plusieurs conversations à l'hôtel de Renel [3] ? Vous m'en aviés accordé la permission, et c'est un pur effet de mon malheur, si je n'en ai pas profité; je continuerai donc...

L'appel en question ne parvint peut-être pas à son destinataire, par suite de son départ. Ou bien, n'est-ce qu'un projet de lettre retrouvé dans les papiers d'Huber ? En tous cas, une réponse du grand seigneur au petit abbé ayant manqué, l'audience paraît fort problématique. Surtout, s'il est exact, comme Voltaire l'a confié à Thiériot, que ce même duc de Holstein

[1] O'Brien, chargé officieusement, sinon officiellement, des intérêts du Prétendant Stuart, réfugié à Saint-Germain-en-Laye et qui donna de la tablature à nos ambassadeurs en Europe, par suite de ses interventions souvent brouillonnes.

[2] A la p. 26 du document.

[3] Sans doute l'hôtel parisien où avait séjourné le duc Charles-Frédéric de Holstein-Gottorp ?

voulut l'engager en 1734 aux appointements de 10.000 francs ! [1].

Toutefois, Huber, historien désabusé, demeurait réaliste; ses recherches érudites désintéressées lui étaient onéreuses et de son aveu « il courait après ses frais » [2]. Aussi ne négligea-t-il pas, au rebours du héron de la fable, de saisir ce qui passait à sa portée, et de se pousser dans les voies ouvertes par des circonstances fortuites, guidé par l'entregent qui fit, en somme, la fortune de sa vie.

En 1733, La Pouplinière fut chargé des départements de l'Ile de France et de Paris pour la Régie du Tabac sous M. Durfort. Son secrétaire eut donc à s'occuper effectivement du détail de cette partie. Il s'y intéressa très vivement comme pour toute connaissance nouvelle offerte à son esprit encyclopédique. M. de Gauffecourt (qui n'allait pas tarder à devenir son ami s'il ne l'était déjà) occupait le poste d'« agent des Fermes » de France à Genève et c'était aussi l'époque où, pour remédier à une contrebande effrénée du tabac de la Régie française par la Capite d'Arve [3] spécialement, le Conseil d'Etat genevois, en vue d'apaiser le courroux des autorités françaises, venait de confier au conseiller Calandrini (oncle de notre abbé) [4] l'application des mesures rigoureuses édictées.

Ainsi, par ces détours, J.-J.-C. Huber allait pouvoir reprendre le contact avec sa patrie, sa parenté et les relations que celle-ci

[1] D'après la *Voltaire's Correspondence*, tome 4, lettre n° 943 du 28 décembre 1735 de Voltaire à N. Thiériot : « J'oubliois de vous dire mon cher amy que j'ay fait mon examen de conscience au sujet de Petersbourg. Tout ce que je sçai c'est que le duc de Holstein, héritier présomtif de la Russie, me voulut avoir il y a un an, et me donner dix mille francs d'apointements. Mais tout persécuté que j'étois je n'aurois pas quitté Cirey pour le trône de la Russie même. Je répondis... etc. »

[2] Page 26, extrait de la lettre d'Huber au duc de Holstein (Bibl. Nat., Ms. français 12937) : « ... après ce long étalage d'inconvéniens et de difficultez qui ne renferme pas encor a beaucoup près tout ce que j'aperçois, vous demanderez Monseigneur pourquoi je m'y obstine : je me suis fait la même question plus d'une fois et je n'y sais qu'une raison, qui, même n'est pas des meilleures, c'est que ce projet m'a couté bien des soins et du travail et que je cours après mes frais... »

[3] Voir la « Copie d'une lettre écritte de Genève le 26 9bre 1732 à Mr Durfort, Fermier général par Mr de Gauffecourt agent des Fermes à Genève » — jointe à la dépêche de M. de La Closure, aux Arch. du Minist. des Aff. Etrang. à Paris (Corresp. politique, Genève, Suppl., V, f° 34).

[4] François Calandrini était conseiller depuis 1728.

comptait à Genève, d'où, avec la distance, la situation de l'officieux secrétaire apparaissait prépondérante dans les Fermes générales de Sa Majesté très chrétienne, dispensatrices de la majeure partie du sel et du tabac à la Confédération helvétique.

Du coup, certain « homme d'affaires » devait envisager de mettre à profit l'influence, voire la collaboration, de ce compatriote arrivé « sous l'habit papiste » et si bien introduit pour parvenir à la conclusion d'une négociation fort mercantile, bien que colorée de bons offices et qui par deux fois avait échoué.

V. Au service de la diplomatie française

Effectivement, si Huber, par son application au travail et son entregent, s'était élevé dans les Fermes générales de Sa Majesté au rang d'*alter ego* du financier qui l'y avait introduit, sa situation, bien qu'officieuse, se trouvait renforcée de la profonde amitié réciproque liant désormais La Pouplinière et son obligé. Le protecteur pouvait compter sur le dévouement du « petit collet » autant que celui-ci sur la caution du fermier-général en plein crédit, même dans les voies hasardeuses qui pouvaient assurer son avenir.

Une correspondance privée, en cours dès janvier 1733, s'était donc établie entre notre abbé et un Genevois, neveu du célèbre François Le Fort à qui la faveur sans pareille du tsar Pierre le Grand avait conféré une dignité dont n'avait jusque là joui aucun étranger en Russie : celle de général en chef de ses troupes et d'amiral de sa flotte, avec celles de président de tous les Conseils de Moscovie, de vice-roi de Novgorod, etc.

Le correspondant d'Huber, Aimé Le Fort, avocat établi prosaïquement au pays natal, sexagénaire rompu aux affaires internationales de caractère spéculatif et financier dont il paraît avoir fait sa spécialité, appartenait à la branche aînée et casanière de la famille, insensible au mirage des honneurs russiens qui séduisirent d'autres neveux [1] du grand favori

[1] D'abord Jean-Jacques Le Fort, né en 1686 (fils de Jacques, frère aîné de François), capitaine de grenadiers des gardes russes; puis Pierre, né en 1676 (fils d'Ami, l'aîné de tous les frères de la lignée de François), lieutenant-général au service de Russie et colonel d'un régiment de son

et premier personnage du glorieux règne dont Huber ambitionnait précisément d'écrire l'histoire; notre abbé s'était peut-être aussi flatté de recueillir des informations de bonne source par le canal de ce neveu genevois.

Rapidement déçu sur ce chapitre, à la réception des lettres d'Aimé Le Fort datées des 23 et 27 janvier 1733, Huber s'aperçut de suite que les préoccupations littéraires ou érudites n'étaient nullement celles du correspondant. Mais l'abbé était enflammé d'un beau zèle patriotique pour la France, sa patrie d'adoption, où il appréciait avec reconnaissance lui, réprouvé des siens, la fastueuse et réconfortante hospitalité dont il jouissait. Ou bien, prenant au sérieux le rôle qu'il jouait dans une administration étatique, il se devait de concourir à la grandeur et au bien de cet Etat ! La vénalité des propositions formulées par Aimé Le Fort ne lui apparut pas d'abord autant qu'aux diplomates officiels et spécialement au chevronné résident de France à Genève, qui, dans ses dépêches ordinaires, rapportait à ses supérieurs des renseignements confidentiels sur les démarches dont il venait d'être pressenti à son tour, après le Ministre de France auprès des « Louables Cantons helvétiques » : le marquis de Bonnac à Soleure.

Voici la notice signalétique glanée dans la dépêche de M. de La Closure du 2 janvier 1733 :

J'y ajoute un autre mémoire d'un avis donné à Mr le Conseiller Calandrini [2], qui m'a été remis par Mr Aimé Le Fort de cette ville, en explication et pour une plus grande extension des précautions à prendre dans la distribution des billets de tabac.

nom, mort en 1764; enfin Jean, né en 1685, demi-frère d'Aimé et qui avait épousé à Berlin en 1715 une fille de Josué de Saint-Sauveur, baron de Montbel, dont il eut entre autres Pierre, né en 1719, grand-maître des cérémonies et grand-major au service de Russie. Remarquons au passage que le nom de Saint-Sauveur est cité dans la lettre d'Huber au duc d'Holstein-Gottorp comme l'un de ses correspondants dont il attendait des documents. Voir note 5 de la p. 133. Quel rapport de parenté existe-t-il entre ce Josué de Saint-Sauveur et Jean-Baptiste Decury de Saint-Sauveur, consul général de France en Russie, mort à Saint-Pétersbourg en décembre 1763? Nous n'avons pu élucider ce point.

[2] Voir la note 4, p. 135 au chapitre précédent. Il est donc probable que l'abbé Huber fut mis en relation avec Aimé Le Fort sur la recommandation de son oncle Fr. Calandrini.

Ce Mr Le Fort étoit précisément le commissionnaire de la Compagnie des Indes [1] pour la fourniture du tabac d'Alsace où il a étably plusieurs filatures... Le même Mr Le Fort... est chargé aussy depuis longtems d'une fourniture du même tabac qui se recueille en Alsace pour la Savoye. Il est homme d'esprit et fort intriguant. C'est sur ce pied là aussy, que Mr le Commandeur Petiti, Intendant général de Savoye, s'est adressé à luy il y a quelque tems, pour lier une négociation avec quelques personnes du gouvernement du Canton de Berne pour un emprunt de trois, quatre jusques à cinq cens mil livres, dont le Roy de Sardaigne pourroit avoir besoin... Comme il [Le Fort] a beaucoup d'amis à Berne parmy les personnes du gouvernement, il est homme à se mettre bien au fait de tout ce qui peut avoir quelque rapport à l'affaire du renouvellement général de l'alliance entre S. M. et la Suisse [2].

Par l'« ordinaire » daté du 30 janvier suivant, le résident de France s'exprime plus explicitement et l'extrait ci-après nous fournit l'explication de la réticence que le spéculateur sentit à Genève comme à Soleure; motif qui le fit dès lors aiguiller sa proposition sur la voie détournée.

Comme il m'étoit bien aizé de croire, Monseigneur, que cette insinuation [nous dirions plutôt: offre de services] de Mr Le Fort ne pouvoit qu'avoir été concertée entre Mr Daxeloffer [3] et luy, je l'ay exposée sur tout le même pied à Mr le Marquis de Bonnac dans le compte que je luy en ay rendu.

Mr de Bonnac, Mgr, me marque en réponse, qu'il a été bien aise de sçavoir par moy le party que Mr Nicolas Daxeloffer avoit pris, qu'il connaissoit son affaire avec Mess. Hoguer et que quoy qu'ami personnel de ceux-cy il avoit rendu à la Compagnie Malacrida tous les bons offices dont leur cause luy avoit paru susceptible, mais sans jamais mêler cela avec les affaires publiques. Qu'il ne feroit pas grand cas des personnes qui s'employeroient dans l'affaire de l'alliance pour des motifs de cette espèce et qui seroient capables de lier ou le bon ou le mauvais succez d'un procès avec l'affaire la plus importante que puisse avoir leur patrie devant bien plustot agir dans celle cy par zèle et par persuasion; puisque tout bon Citoyen se devoit

[1] Avant 1730, date où la vente du tabac fut retirée à cette Compagnie pour être affermée désormais par bail aux fermiers-généraux.

[2] Arch. du Min. des Aff. Etrang., Paris. Corresp. pol., Genève, vol. 48, fo 11.

[3] Gendre de l'Avoyer Steiger à Berne, l'un des intéressés de la Société *Malacrida* en procès avec les frères Hoguer devant le Parlement de Paris, procès pendant depuis de longues années.

déterminer à la considération du plus ou du moins d'utilité ou d'inconvénient qu'il y envisage et non par d'autres mobiles. Je vous rends là, Mgr, en propres termes la réponse que j'ay reçue de Mr le Marquis de Bonnac sur cette insinuation de Mr Le Fort. Cette manière de penser de Mr le Marquis de Bonnac est digne de luy et tout homme raisonnable devroit agir et régler sa conduite sur d'aussy bons et aussy beaux principes. Mais je suis persuadé en même tems qu'il sçait assez lui même que l'intérest particulier est le grand mobile de la plus part des actions des hommes et peut être encore plus dans les républiques, et surtout en Suisse [1].

De ce rapport où l'avis mitigé demeure cependant favorable, Huber ne pouvait naturellement avoir connaissance lorsqu'il fut sollicité dans le même moment par Le Fort. Néanmoins l'officieux abbé s'affaira aussitôt et fit remettre aux commis des Affaires Etrangères deux longs extraits des lettres des 23 et 27 janvier que son compatriote lui avait adressées, extraits copiés de sa main que nous retrouvons encartés dans les volumes de la correspondance diplomatique [2]. Précautionneux, le « petit collet » se bornait au rôle passif d'intermédiaire et pas encore à celui de truchement.

Certes, la diplomatie secrète avait place dans les démarches de Versailles, surtout au département des Affaires Etrangères confié depuis 1727 au Garde des Sceaux Chauvelin, dont les vues s'écartaient assez de celles du cardinal Fleury, Premier ministre, avant de leur être carrément opposées.

Des billets, lettres, projets, mémoires, signés ou anonymes, sur l'orientation de la politique, des offres plus ou moins chimériques de bons offices mêlés parfois à des avis intéressants parvenaient en masse au ministère, mais le Premier commis Pecquet, qui partageait les vues de son chef, opérait un tri sévère, surtout lorsqu'il était mis en garde par les services dûment accrédités à l'étranger sur le solliciteur (comme dans le cas d'Aimé Le Fort). Les mois s'écoulèrent donc sans qu'une réponse parvint des bureaux du circonspect Pecquet, tant à Huber qu'à Le Fort.

* * *

[1] Arch. des Aff. Etrang., Paris, Corresp. polit., Genève, vol. 48, fo 76.
[2] *Ibid.*, entre les folios 7 et 8.

Après une longue période de paix, due pour une grande part au cardinal Fleury, des rumeurs de guerre, démenties, mais aussitôt renaissantes, depuis août 1733 circulèrent dans Paris jusqu'au 10 octobre, où Huber, comme chacun, put lire, affichée aux carrefours, l'*Ordonnance du Roy portant déclaration de guerre contre l'Empereur :*

> Sa Majesté, depuis son avènement à la Couronne, n'a rien eu plus à cœur que de concourir à tout ce qui pouvait contribuer au maintien de la paix; mais l'injure que l'Empereur vient de luy faire en la personne du Roy de Pologne son beau-père, intéresse trop l'honneur de S. M. et la gloire de sa Couronne pour ne pas employer les forces que Dieu luy a confiées, à en tirer une juste vengeance [1].

L'ami de La Pouplinière, aussi intéressé par la politique que par l'histoire, n'ignorait pas que le Garde des Sceaux détestait les Anglais et recherchait l'abaissement de la Maison d'Autriche; Chauvelin s'empressait de tirer au maximum parti du mouvement d'opinion entraînant la France à soutenir la candidature de Stanislas. Après avoir réussi par une habile campagne diplomatique à conclure des traités d'alliance avec l'Espagne et la Sardaigne, Chauvelin venait de précipiter la déclaration de guerre contre l'Empereur. Dans le salon de la rue Neuve des Petits-Champs, comme dans les bureaux de la rue du Bouloi, on colporta de bonne heure le lieu commun de Versailles : que le Garde des Sceaux avait « escamoté la guerre » au cardinal, mais que le cardinal « lui avait escamoté la paix », en ne se laissant forcer la main qu'après s'être, de son côté, soigneusement assuré des dispositions pacifiques des Britanniques.

Mais l'état de guerre ainsi proclamé ne manqua pas de convaincre notre abbé de l'opportunité du renouvellement de l'Alliance perpétuelle avec le Corps helvétique — renouvellement dont la voie demeurait si épineuse avec l'utopie de la

[1] D'après l'exemplaire sorti de l'Imprimerie royale. La guerre dite de la Succession de Pologne s'ouvrira avec le passage du Rhin par les troupes de Louis XV et l'entrée du comte de Belle-Isle à Nancy, dès le 13 oct., avec l'autorisation de la duchesse de Lorraine.

« Restitution » stipulée par une clause secrète du traité d'Aarau de 1712 [1].

Cette pierre d'achoppement, qui, depuis lors, empêchait les ambassadeurs de remettre sur le pied de jadis les rapports de la France avec la Suisse, lui était bien connue et lui avait inspiré le zèle de s'employer à ce renouvellement dans l'intérêt commun des deux pays, indépendamment des combinaisons échaffaudées par le « bon correspondant Le Fort ». Celles-ci, néanmoins, pouvaient lui paraître efficaces pour atteindre le but. Huber s'affaira donc à mettre, voire à remettre [2] en branle les relations qui appuyaient son intervention et, devenu cette fois actif entremetteur, se prit au jeu. Il avait trouvé le moyen d'atteindre le peu accessible Garde des Sceaux par un certain abbé de Cosnac [3].

La lettre (la seconde, selon le rappel qu'elle comporte à la première phrase) de l'abbé est datée du 12 octobre, deux jours après la déclaration de guerre :

Monseigneur,

Je ne sçay si vous vous rappelés que j'eus l'honneur de vous écrire, il y a quelque tems, que M. l'Abbé Hubert amy de la Poplinière fermier général, qui loge chés luy, homme d'esprit et qui pourrait estre utile à bien des choses, désiroit passionnément l'honneur d'estre connu de vous et de vous entretenir au sujet de quelques correspondances qu'il a en Suisse, d'où il est originaire. Comme je n'ay point reçu de réponce de vostre part sur cet article, j'aurois respecté vostre silence et ne vous en aurois plus parlé; mais je viens de recevoir de luy une lettre dont vous trouverez, Monseigneur, l'extrait cy joint et dont je crois qu'il est de mon devoir d'avoir

[1] Clause faisant à la France une condition *sine qua non* du renoncement des Cantons protestants à leurs conquêtes de 1712. Seuls les Cantons catholiques avaient renouvelé l'Alliance avec le roi de France. Il restait donc à regagner à cette Alliance les Cantons protestants, peu enclins, naturellement, à abandonner les territoires conquis les armes à la main.

[2] La lettre citée de l'abbé de Cosnac fait état d'une première restée sans réponse.

[3] Probablement Daniel-Joseph de Cosnac, neveu de Gabriel de Cosnac, évêque-comte de Die (depuis 1702), qui, par la démission de cet oncle, le 19 avril 1734, allait devenir son successeur (sacré le 24 octobre 1734). D'après la *Gazette de France* (sous la date du 29 mai 1734) l'abbé Daniel-Joseph était alors grand vicaire du diocèse de Paris.

l'honneur de vous faire part, sauf à vous d'en faire tel usage que vos Lumières supérieures et la connaissance particulière que vous avez de la scituation des choses, vous inspireront. Je vous envoye cet extrait mot à mot pour vous donner une idée juste du caractère d'esprit et de la nature des correspondances de cet abbé qui vous dira peut-être davantage, si vous jugez à propos de l'entretenir.

J'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect, Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur

L'Abbé de Cosnac

A Die ce 12e 8bre 1733 [1].

A cette lettre du prélat fin courtisan, est demeuré joint l'« extrait » ci-après dont elle fait mention :

L'homme avec qui je suis en correspondance et dont je crois qu'on pourroit faire usage icy pour les affaires de Suisse, après s'estre fait presser long tems pour s'expliquer, me presse à son tour d'agir, et je n'ay ni la force ni le courage de m'adresser tout de suitte à Mr Le G. des S. [Garde des Sceaux]. Il faudroit préalablement estre seur de deux choses : si la Cour a vraiment envie de renouveller alliance avec les Suisses, et ensuitte si Elle consentiroit à tenter d'autres voyes que celles qui ont esté indiquées jusqu'ici par Mr de Bonnac. Dans ces deux cas, l'homme que j'ay à proposé pourroit estre d'un grand secours. Il est extremement accrédité dans le Principal des Cantons protestans, c'est Berne que je veux dire et il a receu des marques distinguées du cas qu'on y fait de luy ; en reconnaissance des services qu'il a rendus à ce Canton, les Magistrats non seulement l'exemptèrent des Lods et Ventes qui leur étoient deus pour le rachapt qu'il faisoit d'une Terre, mais ils firent frapper une médaille d'or exprès pour luy, l'année dernière, et l'accompagnèrent d'une Lettre qui valoit mieux que le présent. Cet homme sous un extérieur bien Suisse et bien simple loge un très bon entendement. Il est tout accoutumé à traiter avec ces gens là et il ne demande pas mieux que d'offrir ses services à la France.

Sans vouloir m'ériger en Juge des affaires d'Etat, il me semble qu'il est aujourd huy plus que jamais de nostre intérêt de renouveller alliance avec les Suisses. Il me semble, encore que le peu de succès qu'ont eu jusqu'ici les négociations de Mr de Bonac devroit inviter à prendre une autre route; l'homme dont je vous parle, rebuté de plusieurs avis qu'il a donnés à Mr le Résident de France à Genève,

[1] Arch. des Aff. Etrang. Paris, Corresp. polit., Suisse, vol. 375, fo 162.

et qui, à ce qu'il croit, ont esté renvoyés à Mr de Bonac et négligés, refusoit de se meler de tout ceci; mais il m'a enfin écrit que si l'on veut l'écouter sérieusement, il n'épargnera ny zele ny démarche ny avis pour se rendre utile à la Cour; actuellement il a une occasion ou un prétexte d'aller à Berne pour un traité de fournitures de sels, entre la Savoye et ce Canton : ce seroit un moyen tout trouvé de cacher le vray sujet de son voyage. Voila en gros surquoy j'aurois bien voulu entretenir Mr le Garde des sceaux. Mais je n'ay pas le front d'aller me présenter tout seul, pas mesme d'écrire. Cependant mon ami me presse et il n'accepteroit la négociation de ce traité pour les sels que dans le cas de faire autre chose à Berne. Dittes moy ce que j'ay à faire moy mesme [1].

Ce long « extrait » est curieux par son ton. Rapidement la timidité, ingénument avouée, fait place à l'assurance qui dans le second paragraphe s'enfle en hardiesse, si l'on considère l'autorité sourcilleuse de Chauvelin, son naturel impatient et ses réparties cassantes qui intimidaient tant, particularités qu'Huber n'ignorait pas. C'est qu'entraîné à l'origine par sa curiosité il tranche de l'important, préjugeant qu'il courait ainsi une chance de jouer un rôle ou du moins de se mettre en valeur, en entrant dans le vif de la négociation au moment où la Suisse, une fois encore, se trouvait placée entre deux coalitions qui allaient s'affronter. C'était, certes, de sa part trop sous-estimer l'âpreté de la rancœur entre les deux clans confessionnels opposés au sein des treize Etats de la Confédération helvétique, comme les difficultés multiples de négocier, inhérentes à la nature de cette entité. Connaissait-il le plaisant propos d'un patricien de Soleure au prédécesseur du marquis de Bonnac : « Notre République est un animal à plusieurs têtes qui pensent chacune autrement » [2]? Soupçonnait-il alors le dualisme de ces personnages, avides « chasseurs de places », dirigeant les Cantons, trafiquant des secrets d'Etat, abreuvés de subsides français, rompus aux intrigues, constituant l'envers du service à l'étranger et dont la double vie de Jérôme d'Erlach [3] est l'exem-

[1] Arch. des Aff. Etrang., Paris, Corresp. polit., Suisse, vol. 315, fo 164.

[2] La boutade est du Soleurois de Sonnenberg (Arch. des Aff. Etrang. Paris, Suisse, vol. 39, fo 226).

[3] Si bien établie dans le livre d'Henry Mercier, *Un secret d'Etat sous Louis XIV et Louis XV. La double vie de Jérôme d'Erlach...*, Paris, 1934.

ple le plus typique. C'étaient alors secrets de chancellerie bien gardés sur les menées occultes de ce personnage qui éleva son double jeu « à la hauteur d'un art cardinal avec une intensité encore jamais égalée dans l'Histoire »[1]. Et le « petit abbé bossu » devra aller sur les brisées de cet intrigant consommé.

* * *

Cette seconde fois, l'intervention du futur évêque-comte de Die s'avéra décisive, Chauvelin étant instruit de la haute faveur dont l'abbé jouissait en Cour[2]. Huber, reçut une invitation du Premier commis Pecquet, pour se présenter à lui et à son chef. Il se rendit incontinent à Fontainebleau où se trouvait la Cour. Et de cette ville, la bonne nouvelle avec un bref récit de la première entrevue, espérée depuis si longtemps, fut, sur le champ, expédiée à Le Fort.

Celui-ci, aussitôt, ne put retenir sa plume, écrivant deux lettres le même jour (un mois après l'envoi de la recommandation de l'abbé de Cosnac au Garde des Sceaux !), et destinées l'une à Huber et l'autre au Premier commis.

A l'adresse du comparse, c'est d'abord un reproche qu'il formule.

Genève ce 14 9bre 1733.

Je ne vous passe, Monsieur, la production de mes lettres à Monseigneur le Garde des Sceaux que parce que vous me dites de l'avoir assuré de mon affection au service de S. M. Ainsi sans m'étendre en reproches venons au fait. Je me donne l'honneur d'écrire à Mr Pecquet et de l'entretenir sur le sujet apparent qui peut d'une manière agréable et utile me mener à Berne... Mais je dois vous dire que ce projet peut réussir suivant la manière dont il sera ménagé ché vous [c'est à dire à la Ferme Générale]. Si Mrs les Fermiers Généraux en corps sont informez de la volonté de Monseigneur le Garde des

[1] La citation est de H. Mercier dans le livre précité.

[2] Une fois sacré prélat, il fut nommé, dès 1735, « maître de l'Oratoire » de la Chapelle royale, à la Cour de Versailles. De ce fait il devenait le second adjoint du « Grand Aumônier », le cardinal de Rohan. Selon les Almanachs royaux il n'existait pas avant 1735 (p. 98) de dignité de « Maître de l'Oratoire », et elle pourrait avoir été créée pour lui. Le protecteur de l'abbé Huber était donc bien une créature du cardinal de Rohan.

Sceaux cela se dira, s'écrira et la chose ne fera pas tout son effet. Ma pensée seroit donc que je fisse un traité particulier avec Mrs les Fermiers Généraux portant que leur aiant demandé de me fournir des sels marins de Pequai pour des Etats voisins et alliés nous sommes convenus de ce qui suit... [1]

Suivent, en effet, tous articles, stipulations et clauses du marché qu'il y aurait à coucher en bonne et due forme de contrat entre « Leurs Excellences de Berne et les Fermiers Généraux ».

Au Premier commis du Ministère à qui il écrit pour la première fois, l'exposé du plan est évidemment plus nuancé.

Monsieur

Après la lecture de la lettre que Monsieur l'Abbé Huber m'a écrite de Fontainebleau je n'ay pas cru Monsieur me dispenser de me donner l'honneur de Vous écrire, je prends donc la liberté de Vous témoigner ma surprise de ce qu'il ne s'est pas contenté de vous lire des lettres qu'il a reçu de moy mais de ce qu'il les a produit à Monseigneur le Garde des Sceaux qui aura bien pu y reconnaitre mes bonnes intentions et mes souhaits pour le renouvellement de l'Alliance, mais Sa Grandeur n'aura peut être pas approuvé toutes mes réflexions, je suis prest a les rectifier conformément aux ordres dont vous voudrez bien m'honorer.

. . . . . .

Si vous le trouvez à propos Monsieur je pourrois dès le commencement être assuré d'un marché entre Messieurs les Fermiers généraux et moy pour deux cent mille minots de sel, l'offrir au Canton et faire en sorte que mesme l'on m'y appelleroit pour conclure cette affaire me donneroit l'occasion de faire un séjour à Berne aussy long qu'il seroit nécessaire, d'y recevoir Vos instructions sur tout ce que j'aurois l'honneur de Vous mander; une affaire de cette nature multipliroit les voyages et séjours sous prétexte des payemens que je stipulerois devoir se faire à Berne à différents termes, mais j'y trouve un inconvénient c'est que Monsieur le Marquis de Bonac regarde l'article des sels comme estant de son ressort et croira que j'empiète sur ses droits.

Vous sentez, Monsieur la délicatesse de cette négotiation, et que je ne dois pas être compromis avec Monsieur l'Ambassadeur, comme je ne dois pas non plus paroitre avoir des liaisons avec luy. Je dirai

[1] Arch. des Aff. Etrang. Paris, Corresp. polit., Genève, Suppl. 5, fo 56 et 57. L'orthographie exacte est *Peccais* (près d'Aigues-Mortes).

bien de mon côté et écrirai qu'aiant fait un traité considérable pour la fourniture generale des tabacs avec Messieurs les Fermiers generaux, cette affaire a amené celle cy, cela paraitra assez naturel moyennant que l'on ne sache pas que Messieurs les Fermiers generaux agissent par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux. Vous scavez Monsieur que tout se scait ou au moins tout donne lieu à des raisonnemens, à des soupçons, si nous évitons ces derniers je puis par une affaire de cette nature m'ouvrir bien des portes...

A l'égard de la correspondance, Monsieur, il ne conviendroit pas que je reçusse des lettres cachetées et contresignées au bureau, l'adresse d'une main qui ne fut pas connue ny la mesme que celle à Monsieur De la Closure seroit convenable. Si ce que vous auriez à m'écrire ne pressoit pas on pourrait faire mettre l'adresse à mon frère à Paris [1], mais pour mieux cacher je pense qu'il n'a qu'à donner des feuilles où mon adresse soit écrite de sa main que l'on mettroit en œuvre. Mr l'Abbé les luy demandera, sa main est connue au bureau de la poste de Genève et de Berne. L'adresse continuelle à Mr l'abbé ne convient pas pour ce pays cy. J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monsieur

Vostre très humble et très obeissant serviteur

Aimé Lefort

A Genève ce 14 9bre 1733 [2]

Ainsi, quoique l'adresse de l'abbé, à cause de sa soutanelle, soit jugée inconvenante, c'était pourtant à son audience déjà grande auprès du circonspect et redouté Chauvelin que ce dernier venait de ratifier le plan assorti d'un contrat de sel. Nul doute que pour parvenir à ce résultat le « petit collet » s'était porté garant de l'honorabilité incontestable du patricien Le Fort, d'ailleurs apparenté aux Huber par le jeu des alliances au sein de l'oligarchie qui gouvernait Genève [3].

Toutefois, la ratification du Garde des Sceaux une fois acquise, il restait à obtenir le consentement de la Compagnie

[1] Sans doute Jean-François Le Fort, déjà établi à Paris en 1719 et signataire de la pétition des 65 Genevois résidant alors dans la capitale d'après A.-E. Sayous, « L'affaire de Law et les Genevois », dans *Revue d'histoire suisse*, 1937, p. 322.

[2] Arch. des Aff. Etrang. Paris, *ibid.*, fo 54 et 55.

[3] Le syndic Barthélemy Lect était à la fois l'oncle par alliance d'Aimé Le Fort d'une part et d'autre part le père d'Eve Lect, tante de l'abbé par alliance avec Pierre Huber, frère aîné du banquier lyonnais J. J. Huber.

des Fermiers-Généraux, organisme privé et gestionnaire ayant seul compétence pour accepter de passer un contrat commercial de fourniture ou pour le rejeter comme désavantageux sinon inopportun. Si cette compagnie, fermière des impôts, faisait tous ses efforts pour satisfaire le gouvernement, elle était jalouse de ses intérêts et le rôle du petit abbé, fort de l'aveu de La Pouplinière, demeurait prépondérant à ce nouveau stade de la proposition de Le Fort.

Celui-ci avait donc tort de le minimiser, en semblant vouloir évincer Huber de la négociation. Peut-être redoutait-il que le second pût lui chanter la palinodie lorsqu'il lui signala que « Messieurs les Fermiers Généraux trouveront de la difficulté dans cette affaire ne devants pas entrer dans les raisons qui la produisent » [1].

Aussi l'impatient Le Fort avait-il écrit une nouvelle lettre à Pecquet, dans laquelle il insiste pour que le traité du sel lui soit envoyé « tout fait et signé » avec célérité : « Dans d'autres circonstances et sans des raisons invincibles il serait naturel, ajoutait-il, que j'allasse négotier un traité à conclure, mais vous conviendriez que la chose ne se peut pas [même] si j'avais ou pouvois avoir l'honneur d'une conversation avec vous » [1]. Lui, que la moindre ombre mettait en inquiétude, s'imaginait-il donc que l'Administration des Fermes Générales, défiante par nature contre tout danger de fraude, allait accéder si diligemment à son désir !

Huber, cependant, s'employait à plein pour seconder les desseins de son correspondant, comme le prouve la lettre qu'il adressait au même Pecquet :

Lundy 23 9bre

Monsieur

Je n'ay receu que d'avant hier les deux lettres ci jointes : dans l'incertitude, si vous étiés encor à Fontainebleau j'allai chés vous et chés Mr le Garde des Sceaux, et je ne pûs apprendre si vous étiés déjà à Versailles ou si vous passeriés à Paris auparavant; je compte qu'à la poste on vous les addressera surement.

[1] Extraits tirés de la lettre, sans date, de Le Fort à Pecquet (Arch. des Aff. Etrang., Paris, Corresp. polit., Suisse, vol 315, fos 227 et 228).

J'allay hier *à Grosbois*; j'eus l'honneur de lire à Mr le Garde des Sceaux la lettre que *Mr le Fort m'a écrite* : Il me remit à Mercredy à midy et je me rendrai chés lui avec Mr de *la Pouplinière*, pour concerter les moyens de donner à *Mr Le Fort* tel prétexte de voyage qui ne soit sujet à aucun soubçon; si on peut en même tems conclure un *Traitté pour les sels* et obtenir une avance, ce sera faire d'une pierre deux coups.

J'y prévois des obstacles, de la part *des Fermiers-Généraux*. Le peu de *profit sur les Sels* [1] car ils ne peuvent gueres les vendre au delà du prix coutant; sans cela on continueroit à user de sel blanc, d'autre part la crainte que l'argent comptant qui proviendra du Traitté, n'entre immédiatement dans les coffres du Roy, sans les aider dans la situation présente ce sont pour eux des motifs de reculer : la crainte d'un versement [2] servira de prétexte : il est pourtant vray qu'on peut y remédier infailliblement.

De la part des Bernois il peut y avoir aussi de l'embarras, cette avance sera regardée comme un prêt par les Impérialistes et barrée en conséquence : cependant l'avantage d'avoir du sel marin presque au meme prix que le sel de fontaine ou de mine, la sureté d'en avoir une certaine quantité en Magazin, sans courir les risques de différens Traittés en Tyrol et en Baviere, traittés qui peuvent devenir nuls par occasion de perte de guerre etc, ce sont des avantages qui méritent attention. Si vous voulés Monsieur faire usage de Mr Le Fort, il n'est question que de le mettre en état d'aller à Berne sans se rendre suspect. Le Traitté des Sels se fera ou ne se fera pas, il lui suffiroit aujourdui d'être en droit de s'y rendre par le moyen de quelque proposition plausible étrangere au vray motif du voyage.

Ce qu'il me mande sur le changement arrivé à Berne depuis plusieurs mois, se rapporte par merveille avec ce que j'ay appris de trois Bernois qui arrivent; et qui quoy qu'assés jeunes m'ont paru très sensés. La qualité de compatriote me donne le droit d'entrer avec eux dans toutes ces discussions.

Dès que je vous saurai à Versailles, je vous demanderai, Monsieur, la permission d'aller vous entretenir un quart d'heure et de vous montrer quelques réflexions en forme de lettre sur la situation présente de la Hollande et sur le parti quelle peut prendre dans la conjoncture. Cela n'est que croqué; mais vous aurés la bonté de me dire, si c'est là à peu près le plan sur lequel vous exigés que je travaille; j'en comprendrai mieux la manière à laquelle je dois me fixer.

J'envisage ces Lettres, comme un exposé fidelle de ce qui se passera journellement destiné à cultiver et à nourrir dans l'esprit

[1] Parties soulignées dans la lettre autographe.

[2] « Versement en *contrebande* » : terme passé des Fermiers-Généraux aux Douanes actuelles. Huber dès cette époque possédait parfaitement cette terminologie.

de la Nation, la confiance qu'elle doit au Ministère, qui est également nécessaire à tous les deux. Etablir la justice et en même tems la sagesse des opérations, par un simple récit des faits; faire valoir les succès, et plus modestement à mesure qu'ils seront plus grands; refuter de fausses relations, détruire de faux principes avancés dans les écrits des Ennemis, écrits toujours protégés et répandus par les ennemis du Gouvernement; écrire sur tout cela avec le ton du sens froid et du désintéressement, le seul qui persuade, voilà Monsieur l'idée que je me fais de l'ouvrage que vous m'avés proposé : quand vous l'aurés rectifiée je ferai de mon mieux pour m'y conformer. Deux circonstances très heureuses pour l'Ecrivain, c'est que vous ne lui donnez que de bonnes choses [1] à dire sans mentir ni exagérer, et qu'en parlant aux Français, il parlera à des gens déjà convaincus de la sagesse du Ministère. Vous êtes moins à portée de vous assurer de ces choses là, qu'un particulier; mais vous pouvés compter que la manière dont ceci se mène, en impose à tout le monde. L'on parle aujourdhui de dixième [2], de création de rentes, etc... l'on ne peut s'empêcher d'envisager la guerre, comme menant bien des charges à sa suite : gens qui auparavant eussent crié comme des aigles se taisent, et conviennent doucement qu'il le faut. Cette Nation ci a de l'honneur; elle aime la guerre et le mouvement; on mène aisément les hommes par les choses qui leur plaisent.

J'ay l'honneur d'être avec un respectueux attachement Monsieur Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'Abbé Huber [3]

La lettre qu'on vient de lire est curieuse à plus d'un titre. Déjà par la preuve qu'elle administre de la complaisance prodiguée par La Pouplinière à son cher commensal, qu'il accompagne dans les antichambres ministérielles lorsqu'il y a lieu de l'épauler. Puis, dans la seconde des deux parties très distinctes de la lettre, apparaît un objet concernant personnellement le signataire, autre preuve que celui-ci, en faisant chaudement les affaires d'autrui, savait faire adroitement les siennes !

Au passage, enfin, félicitons Huber pour avoir réussi à

[1] Allusion aux premiers succès français de la guerre en Italie avec la prise de Milan et de Pavie.

[2] Le *Dixième* était un nouvel impôt sur le revenu des biens; sa levée venait d'être ordonnée par une Déclaration royale datée du 17 nov. 1733.

[3] Arch. des Aff. Etrang., Paris, Corresp. polit., Suisse, vol. 315, fos 326 à 328.

gagner l'estime et la confiance de Pecquet après si peu d'entretiens — tout en déplorant qu'il dût asservir sa plume au « journalisme dirigé » (comme nous dirions aujourd'hui), car nous n'en pouvons douter en lisant ces deux phrases : « voilà Monsieur, l'idée que je me fais de l'ouvrage que vous m'avés proposé » et « le plan sur lequel vous exigés que je travaille ».

Plume vénale ou bénévole, Huber n'éprouva alors que la satisfaction de voir son talent de polémiste apprécié en haut lieu. Aussi son zèle, qui n'est pas feint, devient prompt. Déjà il a jeté sur le papier des « réflexions en forme de lettres » pour contrebattre les « faux principes » de la propagande ennemie ! Au vrai, c'était le logique aboutissement d'une polygraphie alliée à une compilation, devenues assez envahissantes dans sa vie pour absorber le plus clair de son loisir.

L'« écrivain » propose déjà comme premier sujet à traiter ses vues « sur la situation présente de la Hollande et sur le parti qu'elle peut prendre dans la conjoncture ». Question d'une brûlante actualité, en effet, puisque les efforts de l'ambassadeur français à La Haye [1] avaient précisément abouti le 24 novembre 1733 (veille de la lettre) à la signature de l'*Acte de neutralité pour les Pays-Bas autrichiens* entre la France et les Provinces-Unies. Cette neutralité, effectivement, avait le grand avantage de rendre plus assurée l'abstention de l'Angleterre dans le conflit continental engagé. Mais si le chroniqueur anonyme des bureaux des Affaires Etrangères arrivait cette fois trop tard, de nombreux sujets ne pouvaient manquer au cours des hostilités allant entraîner la France dans maintes complications, et la verve politico-historique d'Huber embrassait de nombreuses spéculations hardies ou chimériques.

En fait son activité comme « moniteur de l'opinion publique » ou commentateur officieux des événements dut être si éphémère, comme on verra, qu'il n'y a guère lieu de s'attarder à rechercher si des « lettres » de lui parurent dans les gazettes étrangères

[1] Le marquis de Fenelon, qui avec beaucoup de distinction, occupait l'ambassade depuis 1725. Dès août 1733, le cardinal Fleury s'était d'ailleurs assuré en secret des dispositions neutres des Hollandais, avant d'accepter de se laisser entraîner par Chauvelin dans l'aventure polonaise.

(de Hollande principalement) de langue française auxquelles elles étaient manifestement destinées [1].

De son côté, Aimé Le Fort, au risque de compromettre le succès d'une négociation, certes urgente, harcelait maladroitement Pecquet, qui n'y pouvait plus rien.

9bre. 20. 1733

Monsieur,

Une seconde lettre reçue de Monsieur l'Abbé Huber me fait prendre la liberté de vous écrire celle cy pour vous réitérer les assurances de mon empressement à exécuter Monsieur les ordres que j'attens de Vous. Mr l'Abbé me comte déjà parti, comme je suis effectivement prest à le faire mais puisque Monseigneur le Garde des Sceaux veut bien me donner une Commission c'est à moy à trouver ou indiquer les moyens de l'exécuter d'une manière à mériter la confiance dont il m'honore.

Je connois Berne, hors leurs sujets ils n'y voyent presque point d'Etrangers, dès qu'il en paroit un on se demande ce qu'il fait, ce qu'il a à faire, on examine toutes ses démarches et à qui il s'attache et enfin on le déchiffre, ainsi comme il ne se présente aucun prétexte pour moy d'aller à Berne et qu'il faut que l'on scache pour quoy j'y suis, je vous ai proposé Monsieur un traité de sel si peu considérable qu'il plaira à Monseigneur le Garde des Sceaux quand il ne seroit que de cent mille minots ou quintaux, cela suffiroit pour me donner lieu d'aller et de séjourner à Berne assez de tems pour découvrir au vray ce que nous avons à espérer de ces Messieurs, vous en donner advis et y recevoir vos instructions.

Je joins icy Monsieur un Mémoire [2] sur ce traité de sel par le revenant-bon duquel je mettrois dans nos intérêts gens qui en sont

[1] Le caractère subreptice de ce genre d'écrits ne facilite d'ailleurs pas l'identification de leur auteur.

[2] Mémoire dont nous jugeons intéressant de reproduire l'exposé liminaire. Cette pièce intitulée *Mémoire pour un Traité de sels avec le Canton de Berne* se trouve aux Arch. des Aff. Etrang., Paris, Suisse, Suppl. 14, fo 91 et suiv. « Le Canton de Berne ne consomme que des sels blancs de fontaine ou de mine, qui se tirent en partie de Roche dans le pays même, en partie du Tirol, de la Bavière et de la Franche-Comté. Comme ces sels sont inférieurs au sel marin, qui est infiniment plus propre aux salaisons, nourriture de bestiaux, etc, la permission de tirer du sel marin de France seroit une grace que le Roy accorderoit à ce Canton, et que ce Canton serait tenu de demander et de mériter [sic]. » Le sel était bien en effet la denrée qui depuis Louis XIV avait si souvent servi à appâter les Helvètes et qui faisait toujours aussi l'objet d'une contrebande sur une vaste échelle aux frontières de la Franche-Comté et du Pays de Gex.

éloignez, je m'attirerois leur confiance comme j'ay celle de quelques autres. C'est par des lettres de ceux cy que j'ay sceu qu'ils persistoient dans les mesmes sentimens que je leur connoissois sur le renouvellement de l'Alliance [1]...

Toujours ombrageux à l'extrême, l'homme d'affaires se montre, ici, piètre quémandeur. Sa malencontreuse allusion au « revenant-bon », dont il assurerait lui-même la répartition, ne pouvait que le faire suspecter de vouloir s'attribuer quelque courtage en plus du bénéfice légitime assuré par l'opération à tout « honnête courtier » commercial.

Son insistance méconnaissait la lenteur calculée des délibérations du Conseil des Fermes Générales autant que la circonspection du Ministère des Affaires Etrangères, si prompt à se raviser.

(A suivre)

---

[1] Arch. des Aff. Etrang., Paris, Suisse, Suppl. 14, f° 157. La lettre autographe est signée *Aimé Lefort* et datée *A Genève ce 20 9bre 1733.*